



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.63
6 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 63e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 29 novembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)

puis : M. HUERTA MONTALVO (Vice-Président) (Equateur)
M. ESSY (Vice-Président) (Côte d'Ivoire)
M. AL-SHAKAR (Vice-Président) (Bahreïn)
M. CAPUTO (Président) (Argentine)
M. AL-SHAKAR (Vice-Président) (Bahreïn)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [36] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- A) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/43/22)
- B) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/43/44)
- C) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/682, A/43/699, A/43/786)
- D) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/43/802)
- E) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.30 à L.38, A/43/L.41, A/43/L.42)

M. ORAMAS-OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Les élections qui viennent d'être organisées en Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria prouvent sans équivoque que le système d'apartheid est toujours bien en place en Afrique australe, malgré les opinions de la communauté internationale exprimées, entre autres, dans la résolution 43/13 adoptée récemment par l'Assemblée générale. Le système de gouvernement fondé sur la couleur de la peau du peuple sud-africain, qui a été proscrit par toutes les organisations internationales, se situe incontestablement au centre, à la source des problèmes qui touchent l'Afrique australe tout entière car, tandis que la communauté et la population noires sud-africaines manifestaient leur répulsion vis-à-vis de l'apartheid, les dirigeants de ce système déchaînaient un cycle d'actes cruels et sanglants de violence contre les citoyens de leur propre pays et contre les Etats voisins.

Il est superflu de répéter ici tout ce que les Etats Membres savent fort bien. Mais il est sans conteste de notre devoir d'unir, une fois de plus, notre voix à celle de la communauté internationale, qui demande que l'apartheid soit éliminé en Afrique du Sud, non seulement pour que son peuple noir puisse exercer ses droits inaliénables à l'égalité et au bien-être, mais aussi pour que le régime raciste de Pretoria cesse d'occuper illégalement la Namibie et mette fin à ses agressions contre les pays de première ligne et pour que le danger d'une guerre aux conséquences incalculables et terribles puisse être écarté.

Cette année, le chef éminent du peuple africain, Nelson Mandela, a atteint l'âge vénérable de 70 ans. Il a consumé sa vie, qui aurait pu être très utile à sa communauté étant donné ses nobles sentiments patriotiques, dans les geôles de l'apartheid parce qu'il avait commis le délit d'abhorrer l'apartheid et de s'opposer

M. Oramas-Oliva (Cuba)

à un système qui prétend faire de l'homme noir un être inférieur alors que des centaines de ses frères étaient persécutés, emprisonnés, torturés et massacrés pour avoir voulu seulement poursuivre leurs nobles objectifs. Nous ferions vraiment peu en leur faveur si l'Assemblée ne manifestait pas, une fois de plus, sans équivoque et de la façon la plus énergique, son rejet de l'Afrique du Sud raciste, si elle n'exigeait pas le démantèlement de l'apartheid et la création des conditions nécessaires pour que tout le peuple sud-africain soit considéré comme étant de la même couleur et puisse, uni, prendre sa place parmi nous. Nous ne devons pas nous laisser abuser par des chants de sirènes ni succomber à la propagande de l'apartheid ou à celle de certains de ses bienfaiteurs qui affirment que le régime est en voie de se réformer. Il faut beaucoup se méfier d'éventuelles manoeuvres de pure forme qui visent à semer la confusion, car l'essence du système d'apartheid continue et continuera d'être la même tant que ce système contre nature, qui va dans le sens contraire de l'histoire, ne sera pas éliminé totalement. Le racisme ne peut être neutre; le racisme est devenu en Afrique du Sud toute une philosophie d'Etat, et nous ne pouvons pas abandonner le peuple noir sud-africain, victime de discrimination, qui mène une juste lutte pour occuper la place qui lui revient sur le sol qui l'a vu naître.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, l'Assemblée générale doit, de l'avis de notre délégation, condamner Pretoria, demander au Conseil de sécurité l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre son régime, interdire tout type de participation de cette entité aux activités des organisations internationales et renforcer son soutien moral et son aide matérielle au mouvement de libération nationale - l'historique African National Congress of South Africa (ANC) - et à ses dirigeants emprisonnés et persécutés pour avoir commis le crime de lutter contre l'apartheid.

L'Afrique du Sud nous dit que les sanctions donnent des résultats, mais tant que l'apartheid ne sera pas éliminé, rien ne doit nous inciter à préconiser un relâchement, sur le plan international, des diverses pressions exercées contre ce système. A l'heure qu'il est, Pretoria continue de réprimer brutalement la population noire, d'étouffer tout type de manifestation contre le régime, de violer, de la manière la plus brutale les droits de l'homme et d'interdire à la presse de publier toute information concernant ses pratiques inhumaines.

M. Oramas-Oliva (Cuba)

Sur les 154 orateurs qui sont intervenus dans le débat général à la présente session, 139 ont évoqué en termes énergiques la situation en Afrique australe et, dans leur immense majorité, ont condamné l'apartheid et réclamé sa prompte abolition.

Les peuples de l'Afrique australe ont aussi droit à la paix, à l'intégralité de la dignité humaine, à l'estime, à la vie. Alors que la voix des canons semble vouloir s'éteindre, que la détente est de plus en plus perceptible et que la force commence à céder le pas à la raison, il faut exiger l'élimination de ce système affreux qu'est l'apartheid, qu'on a qualifié d'affront à l'humanité.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an, au cours du débat général sur le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, la délégation ghanéenne a réaffirmé la conviction de son gouvernement que la seule mesure efficace qui mettrait à genoux l'Afrique du Sud de l'apartheid serait un effort international coordonné visant à isoler l'Afrique du Sud sur les plans politique, économique et social. Notre appel à l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud de l'apartheid n'a pas été entendu, comme c'était à prévoir.

Nous sommes réunis de nouveau cette année pour délibérer sur les moyens les plus efficaces de débarrasser le monde de ce régime injuste et honteux; un régime qui stigmatise la majorité écrasante des Sud-Africains à cause de leur couleur; un régime qui est un affront à la dignité même de l'homme; un régime qui a poussé à bout la majorité de ses citoyens, qui veulent affirmer leur dignité en tant qu'êtres humains et exercer leur droit à la vie, à la liberté, à l'égalité et à la recherche du bonheur.

M. Gbeho (Ghana)

Lorsque le Ghana prône l'imposition de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud, il ne s'inspire pas de considérations fantaisistes. Nous ne sommes pas sans savoir les graves conséquences négatives que cela aurait sur le plan économique, financier et même culturel pour certains Etats Membres de l'Organisation, sinon tous. Dans notre monde interdépendant et particulièrement dans une instance comme l'ONU qui a été conçue pour maintenir la paix grâce à des relations amicales entre Etats, tout appel visant à isoler un quelconque pays doit être examiné de façon sérieuse et sans passion. Nous comprenons que certains Etats Membres s'inquiètent des terribles conséquences qui pourraient résulter de l'isolement de l'Afrique du Sud, car plusieurs d'entre eux pourraient souffrir sur le plan économique et politique des inconvénients de la pression qui serait exercée sur l'Afrique du Sud de l'apartheid pour qu'elle abandonne ses pratiques discriminatoires basées sur la couleur et favorise l'instauration d'une société démocratique non raciale.

Nous avons souhaité pouvoir revenir sur nos positions cette année et nous joindre à ceux qui insistent sur la poursuite de relations amicales avec l'Afrique du Sud en tant qu'appui moral aux forces réformistes de l'Afrique du Sud de l'apartheid, car l'expression "moyens pacifiques" exprime communément le désir de tous les pays de voir des changements intervenir en Afrique du Sud. Cependant, nous sommes contraints de réaffirmer qu'à tout prendre, l'isolement total de l'Afrique du Sud de l'apartheid demeure le seul moyen de pression pacifique permettant de hâter le changement en Afrique du Sud.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid présenté à l'Assemblée ne fait état d'aucune véritable tentative du régime raciste d'apporter des réformes en vue d'éliminer l'apartheid. Il ne fait pas davantage état des efforts louables déployés par des Etats Membres pour appliquer des sanctions limitées contre l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le rapport fait plutôt état de l'escalade de la répression interne contre les organisations anti-apartheid, de retour à l'état d'urgence, des emprisonnements continus et constants d'opposants politiques à l'apartheid et de l'exclusion de la majorité des citoyens de la participation au gouvernement de leur pays.

Comme le souligne le rapport, l'apartheid est non seulement maintenu de façon agressive depuis notre dernière réunion mais

"devient également l'objet d'efforts fallacieux pour essayer de le marquer derrière des 'réformes'." (A/43/22, par. 187)

M. Gbeho (Ghana)

La pièce maîtresse de ces prétendues réformes, le Conseil national, ou Great Indaba, a été présentée à l'Assemblée pour ce qu'elle est véritablement : un simulacre de partage du pouvoir dépourvu de tout fondement. Les élections municipales qui se sont tenues le 26 octobre dernier ont déjà été condamnées comme il convient par l'Organisation. Cependant, il importe d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les résultats supérieurs qui auraient été obtenus par le Parti conservateur de droite qui s'efforce de perpétuer l'apartheid. La délégation ghanéenne estime que cette évolution fâcheuse de l'Afrique du Sud de l'apartheid est le résultat direct de la prétendue politique de réformes du régime raciste. En promouvant le terrorisme d'Etat par l'intermédiaire du National Security Management System, de la police municipale et des kitskonstabels, ou miliciens, prétendument pour rétablir la sécurité et le calme nécessaires à la mise en oeuvre de son programme de réformes constitutionnelles, le régime raciste a montré qu'il était attaché à l'apartheid et, de ce fait, menait indirectement une campagne en faveur des forces de l'apartheid par l'entremise du Parti conservateur.

A cette étape, la délégation ghanéenne voudrait noter que certains événements encourageants se sont dernièrement produits en Afrique du Sud.

La libération de Zephania Mothopeng, dirigeant du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et de Harry Gwala, de l'African National Congress (ANC), de même que la proposition de ne pas renvoyer Nelson Mandela en prison lorsqu'il quittera l'hôpital sont autant de mesures qui contribueront à relâcher la tension.*

Nous sommes cependant dans l'obligation d'en appeler au régime raciste pour qu'il libère conditionnellement Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques encore détenus car leur incarcération, que ce soit en prison ou sous un régime d'assignation à résidence, contribue à perpétuer le système de l'apartheid. En tout état de cause, l'Afrique du Sud se doit d'expliquer à la communauté internationale comment un homme tel que Nelson Mandela a pu contracter la tuberculose, maladie étroitement associée à des conditions insalubres, dans une prison gouvernementale.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid fait également état d'un autre problème : à savoir que les intérêts commerciaux ont triomphé des obligations de la Charte. Alors que nous délibérons l'année dernière, la délégation ghanéenne a

* M. Huerta-Montalvo (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gbeho (Ghana)

longuement expliqué sa position sur la question et a lancé un appel passionné aux Etats Membres pour qu'ils cessent de promouvoir et d'appuyer l'apartheid par leur collaboration.

Aux fins du compte rendu, nous tenons à féliciter les Etats Membres et les institutions qui font de véritables efforts pour rompre leurs liens économiques, politiques et sociaux avec le régime raciste. Nous notons en particulier que le Congrès américain a adopté une loi contre l'apartheid qui interdit tout nouvel investissement en Afrique du Sud et tous nouveaux prêts bancaires, excepté à des fins commerciales, ainsi que les exportations au profit de la police et de l'armée sud-africaine et l'importation de bon nombre de produits sud-africains. Il convient également de prendre note et de se féliciter de l'interdiction qui frappe le transfert de pétrole à destination de l'Afrique du Sud par des pétroliers norvégiens et danois. Nous ajoutons à cette liste l'Espagne, qui a rompu ses liaisons aériennes directes avec l'Afrique du Sud. Nous notons également avec intérêt et soulagement que, selon le rapport du Comité spécial, le commerce entre l'Afrique du Sud et les pays nordiques a pratiquement cessé et qu'il a également diminué avec les Etats-Unis du fait des mesures que ces pays ont prises dernièrement.

Bien que limitées, ces sanctions ont obligé l'Afrique du Sud de l'apartheid à payer très cher ses pratiques discriminatoires fondées sur la couleur. Comme l'indique le rapport, ces mesures ont ralenti les taux de croissance de l'économie sud-africaine. Le désinvestissement, le refus d'accorder des prêts à long terme et l'absence de nouveaux investissements en capitaux ont parfaitement montré à l'Assemblée la vulnérabilité de l'économie sud-africaine aux sanctions. Une personnalité comme le Gouverneur de la South Africa Reserve Bank, M. Gerhard De Kock, aurait déclaré, lors d'une conférence organisée ce mois-ci par le Financial Mail Business Magazine, que :

"Personne ne devrait sous-estimer les effets négatifs de ces contraintes. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un ajustement structurel à long terme de l'économie."

La banque avait précédemment annoncé que les pressions économiques internationales sur l'Afrique du Sud s'étaient traduites par une sortie nette de capitaux de presque 10 milliards de dollars depuis 1985, année où certaines banques

M. Gbeho (Ghana)

internationales ont réclamé le remboursement de leurs prêts à l'Afrique du Sud pour protester contre l'apartheid. La composante or de ses réserves en devises étrangères a plongé, passant de 258 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars, niveau le plus bas atteint en 15 mois. Les réserves en devises étrangères ne représenteraient plus que six semaines d'importations.

M. Gbeho (Ghana)

Compte tenu de ces révélations, la délégation du Ghana partage les regrets exprimés par le Comité spécial au sujet des efforts que font certains Etats Membres pour combler le vide créé par les pays qui ont imposé des sanctions limitées. Le Japon, pays avec lequel le Ghana entretient des relations cordiales et fructueuses, a malheureusement remplacé les Etats-Unis comme premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud, avec 40 % d'augmentation de ses importations en provenance de l'Afrique du Sud raciste. Les autres pays sont la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Turquie. A l'heure actuelle, la République fédérale d'Allemagne serait le plus grand exportateur vers l'Afrique du Sud, suivie par le Japon, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Dans un souci d'équité envers le Japon, il convient de dire que son gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures contre l'apartheid, mais il doit encore réduire son commerce avec l'Afrique du Sud. L'augmentation statistique ne saurait être attribuée uniquement à l'appréciation du yen.

Le Ghana s'inquiète, non seulement de ce commerce, qui finalement renforce l'apartheid, mais également de ce qui est dit au sujet de la collaboration militaire. C'est pour cela qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, le Ghana a demandé à la République fédérale d'Allemagne de répondre à l'allégation de vente de plans d'un sous-marin au régime raciste. Nous avons depuis suivi de près l'évolution de cette question et malgré les explications officielles, nous regrettons de devoir dire que la transaction a remis en cause la crédibilité de la politique étrangère d'un pays qui nous est très proche. La presse a parlé d'enquêtes internes bâclées, et des documents officiels publiés récemment tendent à accréditer l'idée que les fournitures à l'Afrique du Sud n'étaient pas interdites. Pour le Ghana, l'affirmation selon laquelle les plans de construction fournis à l'Afrique du Sud ne permettaient pas de fabriquer des sous-marins ou des pièces de sous-marins n'était certes pas convaincante. Si 95 % des plans ont été en fait fournis à l'Afrique du Sud, alors celle-ci est, bien entendu, en mesure de construire le sous-marin. Le fait que le Bundestag continue d'enquêter sur cette question devrait prouver à l'évidence que l'explication fournie par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant cette malheureuse transaction n'était guère satisfaisante. Nous demandons instamment à la République fédérale d'Allemagne de prouver qu'elle est attachée à l'élimination de l'apartheid en modifiant d'urgence et sans tarder ses lois commerciales et autres afin d'interdire effectivement à l'avenir toute transaction semblable avec le régime raciste.

M. Gbeho (Ghana)

Nos observations concernant ces transactions frauduleuses avec l'Afrique du Sud ne seraient pas exhaustives si nous ne faisons pas état des flirts honteux de certains pays récemment industrialisés, tels que Taiwan et d'autres pays asiatiques, avec le régime raciste. Nous leur demandons de condamner toute forme de collaboration avec l'apartheid.

Le Comité spécial contre l'apartheid a exposé, dans l'annexe I de son rapport, le dernier état de la question des relations entre l'Afrique du Sud et Israël. Il est de nouveau rappelé que durant l'examen de ce point de l'ordre du jour l'année dernière, le Ghana s'était félicité des lois adoptées par le Parlement israélien pour limiter la portée de la coopération israélienne avec l'Afrique du Sud, considérant que ces demi-mesures étaient préférables à une absence totale de mesures. Nous regrettons d'apprendre du Comité spécial qu'Israël a poursuivi sa collaboration militaire avec une intensité et une intimité nouvelles. Maintenant, les techniciens et les ingénieurs israéliens travaillent avec l'Afrique du Sud raciste pour améliorer le programme de l'avion de chasse Cheetah avant de collaborer à la mise en place d'une installation destinée à la construction d'un nouvel avion militaire. Des armes israéliennes ont été fournies cette année à l'Afrique du Sud et les conseillers militaires israéliens auraient aidé l'aviation sud-africaine dans sa guerre contre l'Angola. Contrairement à la déclaration d'Israël selon laquelle il ne signerait pas de nouveaux contrats militaires avec le régime d'apartheid, il est maintenant établi que le principal accord n'est nullement limité dans le temps. Cette promesse n'était donc qu'une supercherie. La longue énumération des activités par le Comité spécial témoigne de la coopération militaire importante et active d'Israël avec l'Afrique du Sud raciste.

J'en viens maintenant à un secteur dans lequel l'Afrique du Sud raciste est particulièrement vulnérable, la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud. Selon le dernier rapport du Bureau de recherches sur les transports maritimes d'Amsterdam, qui surveille toutes les fournitures de pétrole à l'Afrique du Sud depuis 1979, il y a eu au moins 68 livraisons de pétrole brut à l'Afrique du Sud en 1985 et en 1986. Ces livraisons représentaient près de la moitié des besoins estimés de l'Afrique du Sud et provenaient surtout de la région du golfe Persique. Environ la moitié des compagnies de transports maritimes impliquées dans le commerce secret du pétrole étaient des compagnies norvégiennes, grecques, britanniques et singapouriennes. Les principales sociétés pétrolières en cause étaient Mark Riche, basée en Suisse, et Marimpex, dont le siège est en République fédérale d'Allemagne

M. Gbeho (Ghana)

et qui a une succursale en Suisse. Soixante-deux des 68 cas concerneraient des sociétés basées dans la Communauté européenne.

Nous avons exprimé en toute franchise notre avis sur cette question car nous avons supposé, sans doute naïvement, que nous souhaitions tous ici la fin de l'apartheid. Nous avons tous, sur la base du manifeste de Lusaka, également opté en faveur d'un changement pacifique. Nous discutons maintenant des moyens de le réaliser. Certains d'entre nous se prononcent contre l'isolement total de l'Afrique du Sud par des sanctions globales et obligatoires. Il a été dit ici à maintes reprises que c'est plutôt la majorité qui souffrirait le plus de l'adoption de telles mesures.

L'histoire de l'humanité nous enseigne que le prix de la dignité de l'homme n'est jamais trop élevé. La majorité noire de l'Afrique du Sud ne fait pas exception. Le commerce des esclaves n'a pas été aboli simplement parce que les esclaves vivaient dans la misère et les diverses guerres de libération et d'indépendance nationales n'ont pas été livrées uniquement pour des considérations matérielles, mais pour redonner à l'homme sa dignité en tant qu'être humain. Au cours de notre lutte pacifique pour l'indépendance, nous, au Ghana, avons estimé que l'autonomie, avec tous ses dangers, était préférable à la servitude dans la tranquillité. En tout état de cause, la majorité écrasante des Sud-Africains est d'accord sur l'efficacité des sanctions. Voilà ce dont il s'agit lorsqu'on lutte contre l'apartheid. Il ne s'agit pas de savoir quelle fraction de la population souffrirait le plus des sanctions. Il s'agit de trouver les formes de pression pacifiques les plus appropriées pour démanteler l'apartheid.

Le rapport du Comité spécial indique que les sanctions globales et obligatoires demeurent le moyen le plus efficace d'éliminer l'apartheid. Les 12 mois qui ont suivi la décision, prise en 1985 par les banques, de demander le remboursement de leurs prêts, ont été, semble-t-il, une période de croissance économique négative en Afrique du Sud. C'est également au cours de cette période qu'il y a eu les réformes politiques les plus importantes : abolition des laissez-passer, reconnaissance des syndicats et octroi des droits de propriété à la majorité noire.

La communauté internationale doit consolider cette impulsion par des efforts concertés pour renforcer les sanctions et surveiller leur application. C'est pour cette raison que la délégation ghanéenne se félicite des recommandations du Comité spécial.

M. Gbeho (Ghana)

Nous escomptons que ces recommandations seront traduites en résolutions, qui bénéficieront d'une adoption par consensus de cette assemblée, de telle sorte que l'Afrique du Sud raciste n'aura, pour une fois, aucun doute quant à notre détermination d'aboutir à l'élimination de l'apartheid. Nous souhaitons particulièrement que cette résolution appelle les Etats Membres à traduire leur politique anti-apartheid dans leur législation interne.

M. Gavin Relly, administrateur gérant de l'Anglo-American Corporation, a récemment prédit que, si Pretoria ne cherchait pas à faire lever les sanctions en acceptant le changement, les conséquences seraient tragiques. Il a ajouté pensivement :

"Nous en arriverons au point où il deviendra trop dangereux de faire quoi que ce soit parce que la frustration politique sera telle qu'elle éclatera à tout moment..."

Nous deviendrons un pays où la liberté sera totalement absente, avec, d'un côté, des gens qui n'ont jamais connu la liberté et, de l'autre, des gens qui ne sont même plus conscients du fait qu'eux non plus ne sont pas libres du tout."

Au cours de cette quarante-troisième session, l'Assemblée générale a l'occasion d'aider l'Afrique du Sud raciste à éviter ces conséquences tragiques. Il faut aider l'Afrique du Sud afin que ceux qui n'ont jamais connu la liberté puissent maintenant la connaître. L'Assemblée ne peut aider l'Afrique du Sud qu'en imposant des sanctions obligatoires globales à ce régime. Pour faire lever les sanctions, l'Afrique du Sud de l'apartheid devrait octroyer la liberté et l'égalité à ceux qui ne les ont jamais connues. Ce n'est qu'alors que le Ghana mettra fin à la campagne qu'il mène contre ce système détestable, car tant que nos frères et nos soeurs soumis à l'apartheid ne seront pas libres, notre propre liberté n'aura pas de sens.

M. RAM (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Dans quelques jours, il y aura 40 ans, qu'en 1948, les peuples des Nations Unies, réaffirmant l'un des principes fondamentaux consacrés dans la Charte, ont accueilli avec joie la Déclaration universelle des droits de l'homme et proclamé l'idéal commun que

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits."

(Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 1)

M. Kam (Panama)

Pendant les quatre décennies qui se sont écoulées depuis lors, des efforts inlassables ont été déployés pour concrétiser cet idéal commun et pour éliminer de la surface de la terre toutes les manifestations de violations des droits de l'homme, dont la plus inquiétante est l'apartheid.

Nous pouvons affirmer qu'avec la lutte contre le colonialisme, le lutte contre le système détestable de l'apartheid est l'une des tâches auxquelles les Nations Unies ont consacré leurs plus grands efforts.

Nous assistons en fait à un affrontement inconciliable entre un ordre international fondé sur le respect de la personne humaine en tant que facteur valable de coexistence harmonieuse et un régime d'oppression fondé sur la suprématie raciale d'une minorité blanche sur la majorité non blanche qui compose la population de l'Afrique du Sud, entre une morale internationale exigeant le respect des droits fondamentaux de tous les individus, sans distinction de race, de couleur ou d'origine ethnique ou sociale, et un régime fondé sur la ségrégation raciale, l'intolérance, le terrorisme d'Etat et la violation systématique des droits de l'homme. L'année qui vient de s'écouler depuis que l'Assemblée générale s'est penchée sur cette question pour la dernière fois a été une période de lutte intense pour le peuple sud-africain harcelé par l'intensification de la répression exercée par le régime d'apartheid et de rude épreuve pour la capacité créatrice de ses organisations de résistance et d'avant-garde.

Comme cela apparaît clairement dans le rapport présenté par le Comité spécial contre l'apartheid, au Président duquel, l'Ambassadeur Garba, je tiens à rendre hommage, il est indiqué que, loin de diminuer sous la pression internationale, la répression et les pratiques terroristes du régime ont connu un accroissement notable, causant de plus grandes souffrances au peuple noir sud-africain.

Par le biais de l'état d'urgence, prolongé une fois de plus, le régime raciste s'est servi du pouvoir combiné des forces armées, de la police, des autres forces de sécurité et des tribunaux pour déployer l'appareil le plus impitoyable de répression, de torture et d'extermination systématique des dirigeants noirs, dans le dessein avoué d'éliminer l'opposition.

Aux restrictions sévères déjà existantes, se sont ajoutées de nouvelles restrictions au droit de réunion, le carcan du silence que l'on veut imposer aux organisations de travailleurs et aux syndicats s'est resserré et l'on a imposé des restrictions supplémentaires au droit des travailleurs de se mettre en grève.

M. Kam (Panama)

En outre, un projet de loi sur la répression interne systématique a été présenté récemment dans le but d'imposer des restrictions à tous les groupes et particuliers qui reçoivent une assistance financière de l'extérieur afin de priver les organisations qui s'opposent à l'apartheid de toute assistance extérieure, bien qu'elles y aient légitimement droit.

Mais c'est la nouvelle tactique de répression et de terreur - qui, sous l'égide du Gouvernement sud-africain, est devenue fait quotidien, notamment dans les localités connues pour leur résistance organisée à l'apartheid - qui constitue le développement le plus sinistre.

En effet, tout en continuant de recourir à sa stratégie traditionnelle de détention sans jugement, le régime raciste favorise cette année la formation de groupes extrémistes parapoliciers et paramilitaires d'extrême droite qui traquent en toute impunité les opposants au régime. Comme le signale le rapport du Comité spécial,

"Dans les townships et les zones rurales ... les groupes d'autodéfense mènent des campagnes concertées contre les particuliers et les organisations, souvent avec le consentement et l'assistance des forces de sécurité."

(A/43/22, par. 20)

Le Panama condamne très énergiquement ces pratiques, qui aggravent encore les profondes et atroces blessures que le régime continue d'infliger brutalement au malheureux peuple sud-africain.*

Le Panama, qui subit également aujourd'hui les assauts d'un gouvernement étranger tout puissant ayant une mentalité coloniale, fait sienne la cause libératrice du peuple sud-africain et assure ses dirigeants, en particulier l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania, de son appui et de sa solidarité.

Si l'apartheid, qui a été déclaré à juste titre crime contre l'humanité, s'applique à l'encontre de la population de l'Afrique du Sud, ses effets se font ressentir bien au-delà des frontières de ce pays. Tout d'abord, la violence de la politique et de la pratique de l'apartheid est la cause primordiale de l'instabilité politique intérieure, et ne pouvant subsister que par la force, ce régime constitue une menace pour la paix et la sécurité de la région de l'Afrique australe.

* M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kam (Panama)

L'agressivité du régime sud-africain et des forces de mercenaires qu'il encourage et ravitaille pour qu'elles agissent contre les pays voisins, les Etats de première ligne, s'est intensifiée cette année. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Mozambique et de l'Angola ont été violées à maintes reprises. Les agressions contre ces pays ont causé la destruction de secteurs importants de leur infrastructure économique et de nombreuses pertes en vies humaines.

M. Kam (Panama)

La Zambie, le Botswana, le Zimbabwe, la Swaziland et le Lesotho ont subi les effets de l'agressivité du régime minoritaire de Pretoria avec les séquelles que cela entraîne : morts, blessés, personnes déplacées, dommages matériels, et bien d'autres encore.

Il est lamentable de constater que l'attitude tolérante de certains Etats face aux actes d'agression du régime d'apartheid ait servi à encourager Pretoria à mener encore plus loin ses actes criminels. Ce sont aussi les mêmes qui essaient de nous convaincre que le régime raciste est en train de changer et qu'il peut être réformé; ce sont les complices de l'apartheid qui aident le régime raciste à gagner du temps pour entreprendre de nouvelles machinations qui trompent la communauté internationale avec des mesures de façade.

Nous estimons donc que seule une intensification de la campagne internationale contre ce régime et l'application stricte des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité peuvent convaincre Pretoria que la communauté internationale reste ferme dans sa décision de l'isoler jusqu'à l'élimination complète et définitive du système d'apartheid sous toutes ses formes.

Le Panama remarque avec stupeur qu'un membre permanent du Conseil de sécurité, ayant la capacité d'exercer une influence décisive sur la situation sud-africaine, continue de faire obstacle à l'adoption de sanctions générales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud raciste. En revanche, ce même Etat a imposé des mesures de coercition économique, exercé des pressions politiques et proféré des menaces militaires contre le peuple et le gouvernement de mon pays, dans le but avoué d'ébranler notre indépendance politique et d'obtenir de nous des concessions inacceptables pour tout patriote dans n'importe quelle région du monde. L'agression étrangère actuelle, loin de pouvoir éteindre la ferveur anticolonialiste qui anime notre peuple, a encore accentué la sensibilisation politique et accru sa solidarité avec les peuples du monde, notamment ceux du tiers monde, dans leurs justes luttes de libération.

Pour le Panama, cette année qui marque le soixante-dixième anniversaire de la naissance de Nelson Mandela, a revêtu un sens spécial dans la lutte contre l'apartheid.

L'action nationale contre ce régime raciste exécrationnel n'est plus simplement un postulat important de notre politique étrangère anticolonialiste et non alignée; c'est aussi un patrimoine précieux de tout le peuple panaméen et de ses organisations représentatives.

M. Kam (Panama)

Le Gouvernement panaméen, de concert avec diverses organisations non gouvernementales comme le Congrès du Noir panaméen et le Centre d'études latino-américaines, a organisé entre le 11 et le 18 juillet 1988 une journée nationale de lutte contre l'apartheid par esprit de solidarité avec le peuple sud-africain et pour la libération de Nelson Mandela.

Au cours de cette journée, le peuple et le Gouvernement panaméens ont renouvelé leur engagement de lutte pour l'élimination de l'apartheid, ont exigé la libération immédiate de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, et ont réaffirmé leur solidarité inébranlable avec le peuple héroïque d'Afrique du Sud dans sa lutte pour une Afrique du Sud libre, démocratique, unie et non raciale.

A la fin de cette journée, le Gouvernement panaméen a décerné à Nelson Mandela l'ordre de Manuel Amador Guerrero, la plus haute décoration que l'on puisse conférer à une personnalité étrangère. Avec cette décoration, le Panama a voulu témoigner son appui indéfectible à une noble cause et a souhaité honorer une personnalité internationale qui symbolise la lutte pour la liberté, la justice et la paix, idéaux que le peuple panaméen partage pleinement et à la réalisation universelle desquels le Panama apporte sa propre lutte pour l'indépendance, l'autodétermination et la dignité de la nation panaméenne, qui est fière d'être un creuset de nombreuses races qui vivent en harmonie, perturbée uniquement par l'ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Une autre année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a examiné les politiques de l'apartheid. Pour les Nations Unies, à maints égards, cette année a été le témoin d'espoirs et de progrès car certains conflits majeurs se sont rapprochés d'une solution pacifique. Malheureusement, cela ne s'applique pas à la situation en Afrique du Sud. Pour la plupart des Sud-Africains, cela a été une année de souffrances prolongées, cependant que les politiques néfastes de l'apartheid continuent d'être appliquées. En Afrique du Sud, la discrimination raciale continue à être le principe organisateur de la société. La violation systématique et institutionnalisée des droits les plus fondamentaux de l'homme demeure un fait.

L'état d'urgence semble être devenu permanent et ses règlements deviennent de plus en plus durs. Cet état d'urgence prolongé est encore une tentative de plus pour assurer une excuse légale à l'application de tout un lot de mesures répressives. Il faudrait trop longtemps pour énumérer toutes les mesures

M. Hohenfellner (Autriche)

répressives qui sont maintenues ou qui ont été récemment introduites en Afrique du Sud. Je voudrais néanmoins mentionner deux cas particuliers : l'interdiction des activités de 17 organisations anti-apartheid éminentes, y compris des organisations aussi représentatives que l'United Democratic Front (UDF), de même que les restrictions imposées au Congress of South African Trade Unions (COSATU) et à 18 éminents dirigeants anti-apartheid. De même, les activités de la End Conscription Campaign ont été interdites. Ces deux mesures visent à étouffer les mouvements de protestation démocratiques. Elle prouvent encore une fois clairement que la seule réponse des autorités sud-africaines à toute forme de pression pacifique pour démanteler l'apartheid consiste à promulguer des restrictions nouvelles et encore plus dures et à déclencher une nouvelle vague de répression.

Afin de dissimuler les conséquences de cette politique de répression croissante, le Gouvernement sud-africain a interdit la parution de plusieurs journaux et a imposé un silence total sur les nouvelles concernant la situation dans le pays. Cependant, de graves violations des droits de l'homme, telles qu'arrestations arbitraires, tortures, détentions sans jugement, morts de prisonniers dans des circonstances mystérieuses et peine capitale, après une procédure juridique douteuse ne demeureront pas cachées; ces faits sont très éloquents et touchent la conscience du monde en dehors de l'Afrique du Sud.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'une des tendances particulièrement alarmantes de la politique sud-africaine, c'est l'augmentation des représailles contre les enfants. Un des groupes les plus vulnérables d'êtres humains - peut-être le plus vulnérable - que la communauté des nations s'efforce de protéger partout dans le monde est ainsi soumis à un harcèlement particulier en Afrique du Sud. Selon des chiffres mentionnés dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, 40 % des 30 000 personnes détenues depuis juin 1986 sont des enfants âgés de 18 ans ou moins. Même les autorités sud-africaines compétentes admettent que des enfants âgés de moins de 16 ans ont été détenus. Par sa violence, l'appareil d'Etat s'aliène totalement la génération montante de la population majoritaire et l'encourage à recourir à une résistance violente, ce qui engendre un cercle vicieux qui ne peut que multiplier les souffrances au cours des années.

Les groupes paramilitaires et les groupes d'autodéfense constituent un phénomène relativement nouveau et inquiétant. Tolérés par les forces de sécurité, ils encouragent et exacerbent les divisions au sein de la communauté noire. Certains Sud-Africains s'en servent comme d'un prétexte pour faire valoir que les troubles dans les townships montrent que le pays n'est pas encore assez mature pour qu'on accorde des droits égaux à tous ses citoyens, indépendamment de leur couleur. C'est se moquer que de penser ainsi. La violence entre groupes noirs - dont l'appareil d'Etat est souvent, selon des sources fiables, l'instigateur - montre ce qui peut arriver lorsqu'une société est privée de son droit à la libre expression démocratique. Aussi longtemps que le Gouvernement sud-africain s'en tiendra à son intransigeance en maintenant le système de l'apartheid, il y a aura des troubles et des effusions de sang.

A notre grand regret, l'évolution récente en Afrique du Sud ne fait que renforcer le système d'apartheid et ne nous donne aucune raison d'espérer un avenir meilleur. Au cours de ces derniers mois, nous avons pris note d'un certain nombre de projets de loi qui en fait entraîneraient un renforcement des lois et des règlements illégaux. Dans certains cas, grâce à une forte opposition intérieure et à d'intenses pressions de la communauté internationale il a été possible de faire suspendre ou renforcer ces lois, mais dans de nombreux cas ces nouvelles restrictions ont été promulguées, au mépris de la volonté de la majorité écrasante des Sud-Africains et de l'opinion publique mondiale.

M. Hohenfellner (Autriche)

Dans une société marquée par le fléau de l'apartheid, les valeurs morales de la religion contrastent vivement avec les actes immoraux de l'appareil d'Etat. Face à ce défi, les dirigeants de l'Eglise sud-africaine combattent sans peur et d'une manière impressionnante le fléau de l'apartheid. Ils sont maintenant à l'avant-garde du mouvement anti-apartheid. Comme l'ont prouvé de récentes tentatives désespérées d'opprimer une résistance qui se manifestait démocratiquement, les autorités sud-africaines ne respectent même pas les évêques. L'Autriche est profondément préoccupée par les restrictions et par la détention temporaire de dirigeants religieux et par des événements tels que l'attaque à la bombe des locaux de la South African Bishops Conference à Pretoria. Se conformant à la politique religieuse qu'elles pratiquent aujourd'hui, les autorités sud-africaines ont empêché un évêque de ce pays d'accepter l'invitation qui lui avait été adressée de participer à une conférence ayant lieu en Autriche, malgré les requêtes répétées du Gouvernement autrichien. En outre, conformément à leur approche fondamentale, ces autorités ont refusé d'accorder un visa à un évêque catholique autrichien qui souhaitait rendre visite au clergé sud-africain. Là encore, mon Gouvernement a vigoureusement protesté, mais en vain.

La conférence internationale sur le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue en août dernier à Oslo, a réussi à attirer l'attention du public sur les souffrances de centaines de milliers de personnes qui ont dû quitter leur foyer, en raison de la situation politique en Afrique australe. Selon notre analyse, les violations massives des droits de l'homme en Afrique du Sud et l'influence négative de la politique sud-africaine sur les pays voisins ont la même cause : l'apartheid et les tentatives désespérées de maintenir ce système.

Même l'existence d'Etats africains indépendants avec des minorités blanches intégrées est perçue comme une menace à l'apartheid, car elle tend à prouver que les communautés noire et blanche peuvent coexister au sein d'un même Etat. L'Afrique du Sud, par conséquent, semble résolue à déstabiliser les Etats voisins. Cette politique hostile envers ses voisins a de graves conséquences pour la stabilité économique et sociale, ainsi que pour le développement de l'ensemble de la région. Tous les Etats ont l'obligation morale d'aider à surmonter les conséquences négatives de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud. A cette fin, l'Autriche, par exemple, s'efforce de remettre en état le chemin de fer du corridor de Beira.

M. Hohenfellner (Autriche)

Lorsque nous examinons les conséquences négatives de la politique d'apartheid sur la région, nous devons également tenir compte de la situation en Namibie. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit à ce propos il y a quelques jours, mais je voudrais souligner un aspect que nous ne devrions pas oublier. C'est précisément la pression internationale maintenue au fil des ans malgré l'intransigeance persistante de l'Afrique du Sud qui a amené le Gouvernement de Pretoria à la table de négociations. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement sud-africain ne peut se permettre à long terme de rester totalement insensible à l'influence de la communauté internationale. L'opinion publique mondiale n'a jamais été aussi sensibilisée au problème de l'apartheid. Le cinéma, la musique et d'autres médias ont joué un rôle décisif dans la mobilisation de l'opinion publique mondiale. Nous ne devrions pas sous-estimer les conséquences des interventions de nombreux gouvernements, ni l'importance de certains événements commémoratifs nationaux et internationaux, comme le célèbre concert organisé pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de Nelson Mandela. Nous espérons que nous assisterons bientôt à la libération inconditionnelle de ce dirigeant du mouvement anti-apartheid, universellement connu et estimé. La libération il y a quelques jours de Zephania Mothopeng et de Harry Gwala, dont mon pays s'est félicité, nous laisse espérer qu'elle sera suivie de celle d'autres prisonniers politiques. Dans le même ordre d'idées, nous ne cessons d'exiger des autorités sud-africaines qu'elles octroient une amnistie immédiate et inconditionnelle à toutes les personnes détenues, emprisonnées, bannies ou exilées pour s'être opposées à l'apartheid; nous ne cesserons pas non plus d'élever nos voix pour exiger l'éradication rapide de l'apartheid et la tenue dans les plus brefs délais d'élections fondées sur le principe "un homme une voix".

Cependant, la communauté internationale peut faire plus qu'exhorter le Gouvernement de l'Afrique du Sud et mobiliser l'opinion publique mondiale. Elle peut contribuer - et mon gouvernement le fait systématiquement - aux différents programmes et fonds, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre des Nations Unies, qui soulagent les souffrances des victimes de l'apartheid. Elle peut également adopter des sanctions, derniers moyens pacifiques dont dispose la communauté internationale pour accroître la pression exercée sur le Gouvernement sud-africain.

M. Hohenfellner (Autriche)

Même si l'évolution à l'intérieur de l'Afrique du Sud demeure le facteur le plus important dans la lutte contre l'apartheid, une action internationale concertée peut, elle aussi, jouer un rôle considérable. Conformément aux résolutions 418 (1977), 558 (1984), 566 (1985) et 569 (1985) du Conseil de sécurité, mon pays, l'Autriche, a adopté des mesures nationales à la fois concrètes et autonomes. A ce propos, nous sommes, comme par le passé, coauteurs, avec des délégations qui partagent nos idées, du projet de résolution sur l'action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid. Nous voyons clairement la nécessité d'exercer des pressions internationales efficaces sur l'Afrique du Sud.

Nous sommes convaincus que la perpétuation du régime d'apartheid entraînera une résistance de plus en plus forte de la part du peuple opprimé qui utilisera tous les moyens à sa disposition. La poursuite de l'apartheid entraînera un accroissement des tensions et des conflits, avec de graves conséquences pour l'Afrique australe et pour l'ensemble du monde. C'est dire qu'une lourde responsabilité incombe à la communauté internationale. Il ne faut pas que nous échouions dans notre tâche, qui est d'éliminer l'apartheid.

Mme RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) : L'apartheid, on ne le répétera jamais assez, est un affront à la conscience universelle et une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Madagascar regrette de constater que ce régime d'iniquité continue de trouver son réconfort dans une certaine neutralité, une certaine complicité des pays nantis. A ces pays réputés épris de justice et de liberté, qu'il nous soit permis de rappeler que l'apartheid au quotidien c'est l'humiliation constante et le mépris continuel de l'individu, le démembrement de la famille, l'arbitraire sous ses formes les plus révoltantes. L'apartheid, cette forme monstrueuse de l'égoïsme d'une race, ne réserve à ses victimes que l'unique certitude de l'oppression et de la répression.

L'oppression attend le Sud-Africain noir dès le berceau. L'Afrique du Sud, un des pays les plus avancés technologiquement, est aussi l'un des pays au taux de mortalité infantile les plus élevés : 50 % des enfants noirs y meurent avant l'âge de 5 ans, alors que la mortalité infantile blanche est huit fois moins importante. Les conditions de vie de la majorité noire sont telles qu'elles opèrent une sélection naturelle. A l'enfant noir d'Afrique du Sud, s'il survit, sera dénié le

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

droit à une éducation de qualité. La population noire n'est prise en compte que dans la mesure où elle sert les intérêts de la majorité blanche. Son rôle dans la société sud-africaine est de servir de main-d'oeuvre bon marché. L'ouvrier noir n'est qu'un accessoire, déplacé au gré du marché du travail. Une fois qu'un secteur de l'économie cesse d'utiliser ses services, il est, soit envoyé dans un autre lieu de travail, soit remisé dans un bantoustan, à l'écart des régions d'agglomération blanche.

Ceci a pour conséquence de démembrer la famille, noyau de toute société humaine. La femme sud-africaine noire, séparée de son mari par le système d'apartheid, élève seule ses enfants et, depuis que l'état d'urgence a été décrété en 1986, la situation intérieure sud-africaine s'est tellement détériorée que des enfants sont arrêtés, emprisonnés, torturés, fusillés même, souvent sans raison, séparés ainsi tragiquement de la famille tronquée qui leur restait.

Quant au sort des adultes, chacun dans cette auguste assemblée sait que pour maintenir sa suprématie la minorité blanche les prive des droits fondamentaux, que Pretoria accroît la répression et le terrorisme d'Etat auxquels sont soumis les adversaires de l'apartheid, comme en témoignent la prolongation de l'état d'urgence, les graves mesures de restriction frappant les organisations et les particuliers qui s'opposent de façon pacifique à l'apartheid, le nombre considérable de détentions arbitraires, les cas de torture et de meurtre, le recours croissant aux groupes d'autodéfense et le musellement de la presse.

Le régime sud-africain, non content de pratiquer le terrorisme à l'intérieur de ses frontières, l'exporte dans les Etats indépendants voisins. Les conséquences en sont l'insécurité pour les populations de la région, l'afflux de réfugiés locaux et de ceux venus d'Etats voisins agressés. Le chômage dû à l'écroulement de l'économie et au démantèlement de l'infrastructure existante par les troupes sud-africaines aidées par les bandits de l'UNITA et de la RENAMO à leur solde sont une autre conséquence désastreuse de l'agression sud-africaine. Par sa politique belliciste délibérée, Pretoria vise à affaiblir les Etats indépendants voisins et, malheureusement, y réussit. Le montant des dommages infligés aux Etats africains qu'elle a attaqués est, pour la seule période de 1980 à 1986, destiné à 15 à 16 milliards de dollars américains. Voies ferrées, routes, centrales électriques, barrages, pipelines, centres médicaux, écoles et églises sont autant de cibles pour les saboteurs sud-africains.

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

L'Afrique du Sud raciste mobilise et concentre délibérément ses forces militaires, économiques et diplomatiques contre ses voisins. Il s'agit d'une déstabilisation brutale, pernicieuse, systématique qui mine et ruine les Etats visés, faisant de la famine qui en résulte à la fois une redoutable arme de guerre et un facteur d'expansion économique entre les mains de Pretoria, et qui rend ainsi ces Etats dépendants de sa puissance.

Gravement préoccupée par l'intransigeance de Pretoria à poursuivre l'odieuse politique d'apartheid, ma délégation se joint à la communauté internationale pour la condamner. Nous soutiendrons les résolutions contre cette politique pour exiger à nouveau la levée de l'état d'urgence, la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques et détenus, le sursis à l'exécution des condamnés à mort, la levée de toutes les mesures d'interdiction frappant les organisations politiques et les adversaires de l'apartheid, le retour sans risque de tous les exilés politiques, le retrait des troupes du régime des townships noires, la fin de la politique de bantoustanisation et de déplacement forcé de la population, la fin des activités militaires et paramilitaires contre les pays voisins.

Ce n'est qu'une fois ces exigences satisfaites que les conditions voulues seront réunies pour que le peuple d'Afrique du Sud tout entier puisse délibérer librement en vue de négocier une solution juste et durable du conflit qui déchire ce pays.

Fermement convaincus que l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constituerait le moyen le plus approprié, le plus efficace et le plus pacifique de mettre fin à l'apartheid, nous voulons, une fois de plus, souligner l'importance d'isoler l'Afrique du Sud.

A cet égard, nous prenons note avec satisfaction que différents pays et groupes de pays ont pris des mesures et dispositions pour appliquer les sanctions. Sans méconnaître leurs efforts, force nous est cependant de constater que, malgré les désinvestissements et autres mesures économiques et financières, ainsi que l'application des divers embargos, l'Afrique du Sud continue de profiter de la complicité de ses partenaires traditionnels ou de leurs substituts.

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

Le manque de coordination entre les différents ministères au sein d'un même gouvernement et le manque de concertation à l'échelon international permettent à certains pays de contourner facilement les sanctions.

La multiplicité et la variation des législations en vigueur d'un pays à l'autre atténuent l'efficacité des sanctions. De plus, certains pays profitent du vide laissé par ceux qui imposent les sanctions pour intensifier leurs relations d'affaires avec l'Afrique du Sud.

Pour que les sanctions soient vraiment effectives, il faudrait que des décisions soient prises en commun et que soient créés des principes et procédures internationalement acceptés.

Certains objectent que les sanctions globales et obligatoires sont, en termes d'emplois, néfastes pour la majorité noire sud-africaine. Cette affirmation n'est pas purement gratuite. Mais la majorité noire qui souffre involontairement du fait de l'apartheid est prête à des sacrifices volontaires. Elle est déterminée à payer le prix de sa libération, car elle sait, comme l'archevêque Desmond Tutu l'affirme dans son livre, qu'elle sera libre, qu'il n'y a aucun doute là-dessus et que la cause de la libération noire triomphera parce que c'est une cause juste et équitable, et que les seules questions qui restent sont comment et quand la liberté viendra.

Ma délégation répond à ces deux questions comme y a répondu le peuple opprimé d'Afrique du Sud : "Nous la voulons maintenant et nous voulons qu'elle vienne raisonnablement, pacifiquement".

Il dépend des Etats Membres de cette assemblée que l'aspiration légitime de la population noire d'Afrique du Sud devienne une réalité, qu'un nouvel ordre politique soit instauré où la Constitution garantirait à tous les Sud-Africains l'égalité en droit sans distinction de race, de langue ou de religion.

En respectant l'application des sanctions globales, en écartant les hommes d'affaires sud-africains des foires et expositions, en supprimant les liaisons aériennes et maritimes, en la bannissant des manifestations culturelles, artistiques et sportives, en combattant la désinformation et en exposant les méfaits du régime d'apartheid par la diffusion d'informations objectives, la communauté internationale a le pouvoir d'isoler l'Afrique du Sud raciste et de l'amener à reconnaître l'immoralité de son système.

Mme Rakotondrambo (Madagascar)

Pour compenser les effets négatifs des sanctions sur la majorité noire, nous engageons tous les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les médias, les autorités municipales et autres autorités locales, ainsi que les particuliers, à apporter d'urgence au peuple d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération nationale, notamment l'ANC, un appui accru sur les plans politique, économique, éducatif, juridique et humanitaire, ainsi que dans les autres domaines où ils ont besoin d'assistance. Nous engageons également tous les Etats, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à renforcer leur appui matériel, financier et autre aux Etats de première ligne et autres Etats voisins.

Et pour que ne soient pas lésés les partenaires traditionnels de l'Afrique du Sud qui auront appliqué les sanctions, nous les encourageons à investir dans les pays et Etats de la région, les aidant ainsi à la fois à développer leur économie et à réduire leur dépendance vis-à-vis de Pretoria.

Nous félicitons le Comité spécial contre l'apartheid de ses efforts inlassables pour faire triompher la cause de la majorité noire et tenons à l'assurer de notre soutien indéfectible dans l'accomplissement de sa tâche. Il a largement contribué à la commutation de la condamnation à mort des six de Sharpeville en peine d'emprisonnement.

Nous saisissons cette occasion pour également féliciter tous ceux qui, de près ou de loin, ont oeuvré pour sauver la vie de ces patriotes. Ils ont prouvé que la solidarité internationale n'est pas un vain mot.

M. SALIH (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord remercier vivement le Président et les membres du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid en Afrique du Sud pour les efforts sincères qu'ils ont déployés afin de remplir le mandat qui leur a été conféré par l'Assemblée générale il y a 25 ans, pour contrer la politique d'apartheid et les pratiques perpétrées du régime raciste de Pretoria, qui vont à l'encontre de toutes les valeurs civilisées et humanitaires.

Ma délégation tient à remercier et à féliciter le Comité de son rapport circonstancié qui reflète la contribution du Comité dans la lutte contre cette politique et les efforts qu'il fait pour sensibiliser l'opinion publique internationale et la communauté internationale à l'évolution de la situation dans

M. Salih (Soudan)

la région de l'Afrique australe, en insistant sur les importantes mesures qu'il faudrait prendre pour isoler le régime de Pretoria jusqu'à ce qu'il se conforme à la volonté de la communauté internationale et aux règles du droit international.

Tout au long de l'année écoulée, le peuple et le Gouvernement du Soudan ont suivi avec inquiétude l'évolution négative des événements en Afrique australe, par suite des pratiques racistes toujours en vigueur de Pretoria contre ceux qui s'opposent à l'apartheid. La détention, les arrestations et l'interdiction des syndicats et des organisations, afin d'éliminer toute opposition pacifique à sa politique raciste sont quelques exemples de ces pratiques. Plus de 17 syndicats et organisations de masse ont été bannis et le nombre de femmes et d'enfants détenus ne cesse de croître. La politique de déstabilisation de la paix et de la sécurité des pays voisins par le Gouvernement raciste sud-africain se poursuit au moyen de raids aériens et en encourageant les actions subversives qui sont menées dans ces pays.

Depuis cette tribune, ma délégation tient à lancer un appel pour que l'on appuie de façon illimitée et inconditionnelle la lutte du peuple sud-africain sous la direction des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC).

Le Soudan demande l'établissement d'une société non raciste, fondée sur le principe du gouvernement par la majorité africaine, qui ne soit plus dominée par la minorité raciste. Sur cette base, nous demandons la levée de l'état d'urgence imposé depuis 1985 et la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et particulièrement de Nelson Mandela, combattant de la liberté.

M. Salih (Soudan)

Nous avons également demandé la libération des Six de Sharpeville qui ont été condamnés à mort bien qu'ils soient de toute évidence innocents des accusations portées à leur encontre par le régime raciste. La réclusion à perpétuité à laquelle les a condamnés le Président de ce régime, lorsqu'il a commué leur condamnation à mort, devrait être rescindée. Les combattants pour la liberté qui sont en exil devraient être autorisés à retourner dans leur patrie en sécurité. Toutes les forces militaires et paramilitaires du régime devraient se retirer des zones où résident des citoyens africains. La politique de bantoustanisation du régime raciste appliquée à la population sud-africaine devrait être abolie. Toute incursion militaire ou autre dans les territoires des pays voisins devrait cesser immédiatement. Le régime de Pretoria n'aurait jamais pu exercer ses pratiques racistes contre le peuple africain sur son propre territoire, ni agir au mépris des résolutions de la communauté internationale adoptées par l'Assemblée et le Conseil de sécurité et des instruments internationaux destinés à préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples, et n'aurait jamais pu poursuivre ces pratiques ni continuer à ignorer la communauté internationale sans l'appui de certains Etats occidentaux. Les statistiques les plus fiables publiées récemment montrent que ce régime continue de compter pleinement sur cet appui, qui comporte tout type d'équipement militaire et de sécurité et répond aux besoins économiques et commerciaux du régime. Ces statistiques prouvent que ce sont les principales puissances occidentales qui accordent cet appui, notamment dans les domaines économique et commercial. Toutefois, cet appui ne se borne pas aux seuls domaines économique et militaire mais est plus manifeste encore dans les domaines politique et diplomatique.

Certains membres permanents du Conseil de sécurité empêchent systématiquement la communauté internationale d'appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui prévoit l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre les pays qui n'appliquent pas les décisions de la communauté internationale. Le régime raciste de Pretoria ignore ces décisions depuis plus de 20 ans.

Compte tenu de ces éléments, la délégation du Soudan est préoccupée par la collaboration accrue entre l'entité sioniste en Palestine et le régime raciste d'Afrique du Sud - collaboration confirmée par les mouvements de libération qui dirigent la lutte du peuple africain contre l'apartheid et pour l'instauration

M. Salih (Soudan)

d'une société démocratique gouvernée par la majorité ainsi que pour l'indépendance immédiate de la Namibie.

Le rapport du Comité contre l'apartheid est amplement documenté et montre bien le danger que représente la poursuite de cette collaboration qui porte sur les questions d'ordre militaire et sur le développement du potentiel nucléaire, ainsi que sur les services de renseignement et les questions économiques. Tout ceci figure dans le rapport du Comité contre l'apartheid (A/43/22) et dans ses annexes, adoptés le 26 octobre 1988 par le Comité spécial.

Depuis son accession à l'indépendance, en 1956, le Soudan a orienté sa politique étrangère vers le soutien aux mouvements de libération dans le monde, notamment en Afrique. C'est pourquoi le Soudan tient à exprimer très clairement et fermement sa position eu égard à la lutte que mène l'Afrique contre toutes les formes d'apartheid. Le Gouvernement et le peuple soudanais tiennent à réaffirmer ce qui suit : les pratiques racistes en Afrique du Sud doivent être pleinement condamnées; la lutte de la majorité africaine en Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress of Azania doit recevoir un soutien total; il est urgent de créer une société démocratique, non raciale, gouvernée par la majorité et de mettre un terme à la domination par la minorité raciste; il est nécessaire de maintenir sous toutes les formes possibles le boycottage du régime de Pretoria - qu'il s'agisse du pétrole, du commerce ou de la fourniture de matériel militaire - et l'imposition des sanctions obligatoires et globales conformément au Chapitre VII de la Charte; il faut condamner le recours au veto exercé par certains Etats Membres en vue de protéger le régime raciste contre des sanctions économiques collectives. Il convient de réunir l'Assemblée générale en session extraordinaire afin d'examiner les politiques d'apartheid, attirer l'attention de l'opinion publique sur cette tragédie humaine et prier la communauté internationale de prendre de nouvelles mesures efficaces afin de mettre un terme à ces politiques qui sont contraires à toutes les valeurs humanitaires et civilisées. On doit accorder un soutien aux Etats de première ligne afin qu'ils persévèrent dans leur action face aux actes d'agression de l'Afrique du Sud.

Le Soudan lutte contre ces politiques depuis l'indépendance en participant depuis 25 ans aux travaux du Comité contre l'apartheid. Nous soulignons notre volonté d'appuyer tous les projets de résolution dont l'Assemblée est saisie, projets également appuyés par le Groupe africain et par d'autres pays qui défendent la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Pour six raisons majeures au moins l'apartheid est condamné à disparaître.

Tout d'abord, l'apartheid est le seul vestige social et politique majeur du XIXe siècle qui tente de s'incruster dans le XXe siècle. La notion de suprématie blanche a eu une certaine emprise sur les esprits du XVIIIe et du XIXe siècle, au moment où l'Europe colonisait le monde. Même s'il s'agit là du résultat de la révolution industrielle qui s'est d'abord manifestée en Europe, la notion de suprématie raciale s'est également manifestée. En revanche, nous avons aujourd'hui des preuves irréfutables que chaque race dispose d'un potentiel égal. La notion de suprématie raciale sur laquelle se fonde le système d'apartheid a été ébranlée. Cela explique pourquoi les défenseurs théologiques de l'apartheid ont perdu la bataille sur leur propre terrain lorsque l'Eglise réformée orthodoxe hollandaise d'Afrique du Sud a décidé de revenir sur son désaveu théologique de l'apartheid.

Les défenseurs des causes perdues peuvent lutter avec acharnement, même dans les circonstances les plus adverses s'ils sont convaincus d'avoir pour eux les forces de la justice ou le courant de l'histoire. Les Afrikaners savent maintenant que tel n'est pas le cas. Alors qu'ils ont essayé de se remonter le moral en créant des mythes qui leur sont propres - mythes fondés, par exemple, sur le rassemblement des Afrikaners dans le laager, à l'intérieur du cercle formé par les chariots, ils ne peuvent au fond d'eux-mêmes ignorer qu'en fin de compte ils seront submergés par la ruée inévitable de l'histoire.

M. Mahbubani (Singapour)

Cela explique les dissensions croissantes au sein de la communauté blanche, comme le prouve le succès de la Campagne pour mettre fin à la conscription, et l'émigration blanche de plus en plus forte de l'Afrique du Sud.

Deuxièmement, les Afrikaners sont assis sur une bombe à retardement démographique. De 1966 à 1980, la population noire s'est élevée de 90 % par rapport à une augmentation de 30 % seulement du nombre de Blancs, la proportion de Blancs compris dans le chiffre total de 32 millions de la population tombant ainsi de 18 % à 15 %. Si les tendances actuelles se poursuivent, les Sud-Africains blancs ne constitueront plus le cinquième mais le dixième de la population au début du XXI^e siècle. En même temps, la population du continent africain croît constamment et de manière notable. Si les tendances actuelles se poursuivent, le continent africain, dont la population était de 225 millions en 1950, comptera 1 milliard 600 millions d'âmes en 2025. Le rapport des forces joue donc inexorablement contre l'Afrique du Sud. Pendant combien de temps quelques millions de Sud-Africains blancs peuvent-ils tenir contre un tel changement à l'échelle d'un continent?

Troisièmement, la domination blanche de l'Afrique du Sud n'a pas seulement été rendue possible par son exploitation impitoyable de la population noire pour extraire les ressources minérales apparemment infinies et apparemment inappréciables d'Afrique du Sud. Il semblait inconcevable que cette économie puisse jamais se trouver dans une situation réellement difficile, mais le fait est là. Le rand s'est effondré, affectant surtout les Sud-Africains blancs. Comme un journaliste sud-africain, Allister Sparks, l'a noté dans le Johannesburg Star du 16 septembre 1985 :

"On n'a pas entendu beaucoup de cris de détresse du côté de Soweto l'autre jour lorsque le rand est tombé à 34 cents des Etats-Unis... Mais de l'autre côté de la barrière de l'apartheid la réaction a suggéré que, malgré la résistance dont elle se vante tant, l'Afrique du Sud blanche, gâtée par des années de bien-être et de privilèges, a un seuil de tolérance très bas à la douleur économique."

L'effondrement actuel du rand ne peut être que temporaire. Il pourrait être compensé par une nouvelle augmentation de la valeur de l'or ou du diamant. Il apparaît pourtant de plus en plus clairement que les problèmes éprouvés par

M. Mahbubani (Singapour)

l'économie sud-africaine sont structurels et non cycliques. M. Gerhard De Koch, Gouverneur de la South Africa Reserve Bank, a dit récemment :

"Les besoins d'un ajustement structurel à long terme de l'économie ne sauraient être assez soulignés."

L'Afrique du Sud aurait pu s'accrocher à ses structures sociales et politiques primitives aussi longtemps que l'on ne demandait à son économie que d'exécuter la tâche relativement simple qui consiste à extraire et à exporter des minerais. Mais aujourd'hui, dans un monde de plus en plus interdépendant, où le progrès économique est nettement lié à la maîtrise des nouvelles révolutions industrielles, technologiques et de l'information d'une nation, l'économie de l'Afrique du Sud devra se moderniser si elle veut maintenir une même abondance de biens. Pour participer à ces nouvelles révolutions économiques, l'Afrique du Sud devra abandonner ses structures sociales et politiques primitives, et particulièrement l'apartheid. Par le passé, l'oppression brutale de la majorité noire permettait aux Blancs d'accéder facilement au bien-être économique. Aujourd'hui, cette même oppression brutale constitue un handicap considérable pour l'économie sud-africaine. Cela permet d'expliquer pourquoi certaines grandes sociétés sud-africaines et multinationales se retournent contre l'apartheid.

Quatrièmement, nous sommes sur le point d'entrer dans un monde véritablement multipolaire, un monde que nous n'avons pas connu pendant la plus grande partie de notre vie. L'Afrique du Sud est autant victime que bénéficiaire du monde bipolaire qui s'estompe sous nos yeux. Quels que fussent les inconvénients du monde bipolaire, l'Afrique du Sud pouvait au moins compter sur un environnement politique relativement prévisible, dans lequel elle avait appris à assurer ses pertes.

Toutefois, il sera plus difficile de contracter de telles polices d'assurance dans un environnement multipolaire. L'Afrique du Sud aura affaire non pas à une ou deux grandes puissances mais à toute une variété de grandes puissances, dont aucune à elle seule ne pourra protéger, directement ou indirectement, les intérêts des Sud-Africains blancs. Avec le temps, aucune grande puissance ne trouvera qu'il y va de son avantage de sacrifier ses intérêts généraux pour former une association étroite avec un Etat paria de la communauté internationale.

Cinquièmement, le monde devient plus transparent. Nous avons des satellites qui peuvent photographier à l'échelle microscopique jusqu'à quelques pouces carrés de la surface de la Terre. La révolution de l'information, considérablement accélérée du fait des progrès des ordinateurs, des relais satellites, des

M. Mahbubani (Singapour)

fac-similés, etc., fait qu'il est difficile de dissimuler des transactions internationales. C'est pourquoi, bien que dans un avenir très limité, l'Afrique du Sud puisse continuer à survivre à des niveaux croissants de sanctions en s'engageant à la dérobée dans des transactions secrètes avec toutes sortes d'agents et de pays, il lui sera de plus en plus difficile de recourir à ces pratiques sournoises lorsque la technologie moderne braquera avec encore plus de précision ses feux sur elle.

De nombreux Sud-Africains commencent à admettre que c'est en vain qu'ils s'efforcent de se soustraire aux sanctions internationales. Une publication sud-africaine, Finance Week, du 18-24 août 1988, notait que, à moins que l'Afrique du Sud ne change de manière spectaculaire ses perceptions politiques internationales ou qu'elle n'augmente considérablement ses exportations, ce qui, selon ce magazine, semble tout à fait impossible, elle ne pourrait pas satisfaire aux engagements de la dette étrangère en 1991-1992 sans une politique économique intérieure beaucoup plus stricte. Cette publication ajoutait que "le prix de l'apartheid est de plus en plus lourd à payer." Bref, l'effet des sanctions commence à se faire sentir.

Sixièmement, la libération prochaine de la Namibie montrera à l'Afrique du Sud qu'il est vain de négliger la volonté de la communauté internationale. Aucun être humain, aucun pays ne saurait rester isolé aujourd'hui. Le globe se rétrécit. Certains Afrikaners eux-mêmes ont commencé à le concéder. M. Henri de Villers, Président de la Standard Bank d'Afrique du Sud, a dit : "De nos jours, il ne saurait être question d'autosuffisance économique et nous nous leurrions si nous pensons être différents". Par le passé, l'Afrique du Sud a entendu des voix éloignées réclamer le démantèlement de l'apartheid. Bientôt ce seront des poings qu'elle entendra cogner à ses portes.

En bref, le cours de l'histoire va, inexorablement sinon rapidement, à l'encontre des Afrikaners qui essaient de s'accrocher au système d'apartheid. En décidant comment s'en accommoder, ils feraient bien de se rappeler un vieux conte populaire oriental. Il s'agit de l'histoire d'un jeune homme qui, s'étant réveillé tôt un matin, quitte son village au bord de la mer pour gravir une colline et aller travailler à la récolte du riz qui vient d'être cueilli. Lorsqu'il arrive au sommet de la colline et regarde en bas, il voit avec horreur qu'un raz-de-marée s'approche et est sur le point d'engloutir et de détruire le village et ses

M. Mahbubani (Singapour)

habitants. Il se rend compte immédiatement qu'il n'a pas le temps de descendre en courant pour réveiller et avertir les villageois. En désespoir de cause, il décide alors de brûler la récolte de riz, sachant que le feu attirera tous les villageois. La récolte de riz est perdue mais les villageois ont la vie sauve.

Si les Sud-Africains blancs insistent pour conserver la puissance politique et économique qu'ils ont récoltée après des années d'oppression, ils seront simplement emportés par les raz-de-marée qui se formeront et les engloutiront au cours des années à venir. D'autre part, s'ils décident de brûler cette récolte amère et s'ils essayent de forger de nouvelles relations d'égalité totale entre les peuples, sans distinction de race, en Afrique du Sud, le village pourra encore être sauvé et transformé.

Pour s'engager dans cette voie, ils ne pourraient mieux faire que de relâcher immédiatement et inconditionnellement Nelson Mandela et mettre au point avec lui une nouvelle structure sociale et politique. En 1964 déjà, Nelson Mandela disait ce qui suit :

"J'ai lutté contre la domination blanche, et j'ai lutté contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société démocratique et libre, où tous vivraient ensemble en harmonie et auraient les mêmes chances. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'espère réaliser. Mais si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir."

Si l'Afrique du Sud ne veut pas que cet idéal meure avec Nelson Mandela, elle devrait se mettre rapidement à l'oeuvre et commencer aujourd'hui à forger une nouvelle société.

M. ADJOYI (Togo) : Le 10 décembre prochain sera célébré le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Durant les 40 années écoulées, la promotion des droits de l'homme a connu des succès remarquables qu'il convient d'inscrire à juste titre au chapitre des grands mérites de l'Organisation des Nations Unies.

Cette déclaration apparaît comme un instrument précieux et indispensable que les Nations Unies ont mis à la disposition de la communauté internationale mais dont le caractère universel reste malencontreusement compromis par un système politique d'un genre particulier désespérément entretenu au sud du continent africain : l'apartheid.

Apartheid, un mot qui n'exprime qu'une réalité dramatique, douloureuse, abominable et outrageante pour toute la communauté internationale, à savoir la discrimination raciale érigée en système politique. Sortie de la deuxième guerre mondiale qui a fait tant de ravages et qui a été déclenchée en grande partie sur l'exaltation raciale, la communauté internationale, à bon escient, s'est dotée de la Charte des Nations Unies qui préconise, dès son article premier, le principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Si, d'une façon générale, tous les Etats ici présents observent ce principe des Nations Unies, il est malheureux de relever qu'un seul et unique Etat isolé de la communauté internationale a érigé en système politique la discrimination raciale qu'il désigne sous le nom d'apartheid et dont il est le seul à comprendre le sens.

C'est en 1948 que la minorité blanche d'Afrique du Sud a conçu, mis en place et officiellement institutionnalisé un régime fondé sur la discrimination raciale. Au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes internationaux conséquents, cette politique d'apartheid pratiquée par le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud, en violation flagrante et directe des dispositions de ces instruments, s'est toujours révélée tyrannique et oppressive.

Les rapports qui nous sont soumis prouvent à suffisance que l'intolérance et le mépris des droits de l'homme continuent de caractériser la vie en Afrique du Sud. Les autorités de Pretoria ne cessent d'asservir le peuple noir, lui refusant ses droits les plus élémentaires. La politique d'apartheid, fustigée par tous depuis 1948, est plus que jamais consolidée, soutenue par des lois érigeant toutes sortes de barrières entre la communauté blanche et les populations de couleur.

M. Adjoyi (Togo)

Cherchant avec acharnement à maintenir la situation privilégiée de la minorité blanche, le régime de Pretoria applique avec rigueur les prétendues lois sur la sécurité, qui ont été renforcées en juillet 1985 par la loi sur l'état d'urgence. C'est en vertu de ces lois que le régime sud-africain multiplie les arrestations, les tortures, qu'un si grand nombre de militants anti-apartheid sont exécutés et des milliers d'autres jetés en prison. C'est en vertu de ces lois que les combattants de la liberté, qu'ils soient de l'ANC, du PAC ou de la SWAPO en Namibie, sont condamnés à mort. Il ne se passe pas de jour sans violence policière. Ce sont soit des manifestations pacifiques qui sont réprimées dans le sang, soit des écoliers, enfants innocents, qui tombent sous les balles des forces de sécurité.

Depuis qu'il est à la tête de l'ignoble régime d'apartheid, le Président Botha a toujours essayé de donner à l'apartheid un visage plus civilisé, mais plus cynique, avec les prétendues réformes constitutionnelles rejetées par tous.

Ces réformes ne visaient qu'un objectif, à savoir systématiser et renforcer davantage la politique d'apartheid en isolant encore plus les Noirs. Mais plus Botha prêchait la réforme, plus son ingéniosité à réprimer les Noirs et les défenseurs de la liberté s'intensifiait. Partant donc du principe universellement rejeté de la "New Constitutional Dispensation", le régime de Pretoria a, le 26 octobre dernier, cherché à imposer aux populations des prétendues élections municipales, en recourant à des mesures de terreur et d'intimidation pour dissimuler la vérité. C'est ainsi que toute déclaration contre la tenue des élections est déclarée illégale, que plus de 500 militants anti-apartheid ont été arrêtés et jetés en prison sans jugement. Ces élections ont été condamnées à la quasi-unanimité par l'Assemblée générale. C'est à l'occasion de celles-ci que Mgr Desmond Tutu, qui a désapprouvé ces opérations électorales, a déclaré :

"Aujourd'hui, comme hier et comme le jour d'avant, la réalité c'est que les Noirs en Afrique du Sud rejettent l'apartheid et les tentatives du Gouvernement de lui donner une couche de peinture fraîche."

La politique d'apartheid est, heureusement, condamnée et combattue d'une façon unanime par la communauté internationale.

M. Adjoyi (Togo)

En effet, bien avant même son institutionnalisation comme système politique par la minorité blanche de Pretoria, la communauté internationale est entrée en guerre contre cette politique par la résolution 44 (I) 1946 de l'Assemblée générale à sa première session ordinaire.

Depuis 1946, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont adopté résolutions sur résolutions que le régime d'apartheid n'a pas hésité à fouler aux pieds.

Les exactions ignobles dont est coupable la minorité blanche d'Afrique du Sud, les carnages de Sharpeville et de Soweto, les exécutions sommaires, les emprisonnements sans jugement, les déplacements sauvages de populations noires, la bantoustanisisation, la prise en otage des pays pacifiques de la ligne de front par la politique d'agression et de déstabilisation, ainsi que les autres manifestations de l'apartheid sous diverses formes ne sauront ni décourager la majorité noire sud-africaine déterminée à lutter jusqu'à l'éradication de ce système inhumain, ni dissuader la communauté internationale de prendre toutes mesures adéquates devant conduire à son élimination totale.

C'est le lieu d'adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation au Comité spécial contre l'apartheid et singulièrement à son président, S. E. M. l'Ambassadeur Joseph Garba, du Nigéria, pour l'important travail de sensibilisation qui se fait pour amener l'Afrique du Sud à résipiscence.

C'est également l'occasion de rendre encore une fois un hommage bien mérité au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, dans sa détermination de faire respecter les droits de l'homme partout dans le monde, ne ménage aucun effort pour faire appliquer les résolutions pertinentes de notre organisation.

Jusqu'à quand la communauté internationale acceptera-t-elle, résignée, le défi que lui lance l'Afrique du Sud avec sa politique d'apartheid? Tout laisse croire que ce régime continuera à narguer la communauté internationale aussi longtemps qu'il pourra compter sur certains pays pour lesquels l'Afrique du Sud demeure un partenaire privilégié. Ces pays, du fait de la compréhension dont ils font preuve vis-à-vis du régime de Pretoria, se refusent à accepter les résolutions des Nations Unies ou à les mettre en oeuvre. L'objet de ces résolutions demandant à tous les Etats de mettre fin aux relations diplomatiques, économiques, militaires, sportives et autres avec le régime raciste sud-africain afin de lui infliger des pénalités suffisamment significatives pour l'obliger à abandonner sa politique

M. Adjoyi (Togo)

inhumaine d'apartheid n'a jamais été atteint. Les principaux partenaires concernés se retranchent derrière le paravent de leur constitution et de leur opinion publique nationale, comme si leurs peuples étaient incapables de comprendre la misère du peuple sud-africain noir et l'injustice dont celui-ci est victime.

Il est temps que les Etats qui entretiennent d'une manière ou d'une autre des relations d'intérêt avec l'Afrique du Sud comprennent que ce sont eux qui soutiennent et encouragent l'apartheid au mépris du respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, au mépris de l'homme noir sud-africain.

Ma délégation pense que si ces Etats le voulaient, le glas de l'apartheid pourrait sonner en Afrique du Sud pour la dignité de l'homme qui doit demeurer l'ultime raison d'être de toutes nos activités. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît à l'homme le droit à un ordre social et international devant respecter les droits et libertés fondamentales. C'est l'engagement que tous les Etats ont pris en signant la Charte ou en y adhérant par une proclamation de foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Ces droits sont universels, inhérents à l'espèce humaine, et ne peuvent pas varier avec la pigmentation de la peau.*

Pour sa part, la délégation togolaise ne le répétera jamais assez en citant encore une fois S. E. le général Gnassingbé Eyadema, Président fondateur du Rassemblement du peuple togolais, Président de la République :

"Le Togo ne saurait s'accommoder de la situation d'injustice et d'oppression qui prévaut actuellement dans cette région où un régime indigne de l'homme et de notre temps et contraire à toute morale se maintient au prix d'une violence inouïe sur une population dont le tort serait la couleur de sa peau."

Tous les Etats devraient faire preuve d'une plus grande volonté politique pour conjuguer et mobiliser leurs efforts derrière le peuple noir sud-africain pour l'aider à se libérer de cette politique abjecte d'apartheid. Il est temps que le régime de Pretoria comprenne qu'il ne peut pas maintenir indéfiniment les populations de couleur dans cette situation de domination. L'histoire nous montre qu'aucun peuple ne peut assister les bras croisés à sa propre destruction et, à cet égard, la résistance aux réformes constitutionnelles est assez significative.

* M. Al-Shakar (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

M. Adjoyi (Togo)

Comme l'a dit feu Mangaliso Sobukwe : "Le commencement de la fin d'un système se produit lorsqu'un peuple se refuse à faire fonctionner des institutions susceptibles de perpétuer son oppression".

Le bannissement de l'apartheid doit commencer par la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela, le prestigieux combattant auquel toute l'Afrique rend hommage pour ce qu'il représente, symbole de résistance contre l'injustice, l'arbitraire et le racisme.

Il est à espérer qu'il n'est plus loin le jour où les Noirs, se voyant conférer leurs attributs d'être humain, pourront enfin avec leurs frères et soeurs blancs, métis ou jaunes, oeuvrer ensemble à l'instauration et à la consolidation d'une société multiraciale, libre et démocratique, tournée vers le progrès de toute l'humanité.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Au nom de ma délégation, j'aimerais remercier le Comité spécial contre l'apartheid pour son travail efficace et positif afin de sensibiliser l'opinion publique internationale à la gravité de la situation en Afrique du Sud et pour ses propositions constructives qui peuvent contribuer de manière positive à l'élimination du régime raciste en Afrique du Sud. Depuis plusieurs années, nous condamnons le régime raciste de cette partie australe de notre continent. Depuis plusieurs années, nous adoptons résolution après résolution en vue de mettre un terme à la tragédie de notre peuple en Afrique du Sud.

Une partie de l'Afrique, qui nous est chère et dont les habitants ont lutté pour leur indépendance et leur liberté et ont fait sacrifice après sacrifice pour défendre l'homme et sa dignité, est encore soumise à la forme la plus odieuse de discrimination raciale telle qu'elle est pratiquée par l'abominable régime de la minorité raciste. En dépit des condamnations de la communauté mondiale et malgré le boycottage international, qui n'est pas encore total, - et j'en parlerai d'ailleurs plus tard - cette minorité persiste dans cette politique, bafouant toutes nos résolutions et foulant aux pieds toutes les normes internationales tout comme l'autre régime raciste, celui de Palestine, qui bafoue toutes les résolutions des Nations Unies et impose un régime raciste abominable contre les peuples palestinien et arabe. Les deux régimes racistes se valent par leurs politiques; ils sont liés ensemble par une alliance organique et perverse contre l'humanité tout entière.

Le régime impérialiste qui a créé le régime raciste dans cette partie australe du continent et qui a créé cet affront qui continue de stigmatiser l'Afrique australe est le même régime colonialiste et impérialiste qui a créé le régime sioniste en Palestine. Même si ces deux régimes ont été créés à des périodes différentes, la coopération militaire et économique les rapproche, ce qui prouve à tous l'étendue de la légitimité de la lutte commune d'une nation arabe et des Etats africains, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre un terme à ces deux régimes racistes.

Malgré nos résolutions vigoureuses et malgré nos appels, le régime d'apartheid poursuit toujours sa même politique raciste. La répression continue. Le génocide continue. La détention de milliers de personnes, dont Nelson Mandela, le leader de la lutte de ce peuple militant, se poursuit en dépit des nombreux appels internationaux.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Qu'est-ce qui fait obstacle à nos efforts communs pour mettre un terme à ce régime? Lorsque nous disons "mettre un terme", nous ne prenons pas position contre les Blancs. Nous voulons plutôt que les Noirs africains disposent des mêmes droits que les Blancs africains parce que nous rejetons toute discrimination, qu'elle se fonde sur la couleur, la race ou la religion, tout comme nous rejetons ce qu'on appelle la Terre promise qui a été accordée à un groupe au détriment d'un autre. Nous rejetons l'idée d'accorder des privilèges divins à la minorité blanche de la partie australe du continent.

Pourquoi nos actions n'ont-elles pas été efficaces? Parce que certains font encore obstacle à l'application de ces résolutions bien que tous nos peuples, y compris les peuples des Etats mêmes qui continuent de coopérer avec les régimes racistes, demandent de cesser toutes relations avec le régime raciste. Le boycottage est encore inefficace parce que beaucoup d'entre nous, - et je ne peux même pas exclure certains d'entre nous en Afrique - continuent d'entretenir des relations avec le régime dans la partie australe du continent. C'est pourquoi nous ne pouvons demander aux autres de s'abstenir de faire ce que nous faisons nous-mêmes puisque nous, en tant qu'Africains, devrions montrer l'exemple en respectant intégralement les résolutions relatives au boycottage. En disant cela, je suis fier que mon pays souscrive pleinement à ces résolutions et qu'il n'entretienne absolument aucune relations avec l'Afrique du Sud dans quelque domaine que ce soit.

Nous demandons instamment aux Etats qui continuent d'entretenir des relations avec le régime raciste de cesser ces relations. Nous lançons un appel au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui, croyions-nous, représentait le peuple allemand qui, ayant été victime du nazisme raciste, serait le premier, croyions-nous, à cesser ces relations et à mettre en oeuvre les dispositions du Chapitre VII de la Charte contre le régime dans la partie australe du continent africain. Mais, comme nous pouvons le voir, il est devenu le principal partenaire commercial du régime raciste tout comme il est le principal partenaire du régime raciste en Palestine. Il fournit des armes au régime en Palestine sous prétexte de compenser les actes perpétrés sous le nazisme. Les actes du nazisme n'étaient pas commis contre un groupe donné ou une religion donnée mais contre l'ensemble de l'humanité. Nous croyons que la meilleure façon pour la République fédérale allemande de se faire pardonner les crimes du nazisme par l'humanité serait de cesser toutes relations avec l'Afrique du Sud et de mettre un terme à son appui à l'autre régime raciste en Palestine.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous sommes certains que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne entendra cet appel lancé par la communauté internationale.

Peut-être assistons-nous aux derniers moments de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, question dont nous avons traité pendant ces dernières semaines? Nous nous félicitons de l'accord conclu en ce qui concerne le retrait de l'Afrique du Sud et l'octroi de l'indépendance à la Namibie pour couronner la lutte de son peuple, mais cela ne doit pas nous détourner de la question essentielle, qui est notre lutte commune contre le régime d'apartheid. L'indépendance de la Namibie ne doit pas servir de justification à certains pays pour ne pas respecter le boycottage sous prétexte que l'Afrique du Sud a modifié sa politique. La libération de la Namibie de l'occupation illégale sud-africaine et l'octroi de son indépendance est une chose; l'élimination de l'apartheid en est une autre. Nous nous félicitons du retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie et de l'Angola. Nous tenons à souligner que la Namibie indépendante et combative participera avec nous à notre effort commun pour mettre fin au régime raciste.

Le boycottage doit être l'une de nos préoccupations essentielles. Quoique partiel, il s'est révélé parfaitement efficace. Malgré les tentatives faites par le Gouvernement des Etats-Unis de l'en dissuader, le Congrès des Etats-Unis a pris une décision que nous estimons être un pas vers sa participation à nos efforts communs pour mettre un terme au régime d'apartheid. Nous sommes sûrs que d'autres décisions viendront étayer la décision prise par le Congrès des Etats-Unis qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la lutte pour éliminer l'apartheid.

La coopération existant sur le plan militaire entre l'entité sioniste, certains pays occidentaux, notamment la République fédérale d'Allemagne, et l'Afrique du Sud et le fait que ces pays fournissent à celle-ci des armes nous préoccupent, car cela constitue une menace non seulement pour le peuple sud-africain, mais aussi pour les Etats africains voisins. Nous avons été témoins d'une série d'actes d'agression perpétrés par le régime raciste contre l'Angola, le Mozambique, le Botswana, le Zimbabwe, la Zambie et d'autres peuples africains.

Mon pays sympathise avec les Etats africains voisins, qu'il appuie entièrement. Bien qu'ils soient en butte à des problèmes économiques aigus et qu'ils soient continuellement agressés par l'Afrique du Sud, ces pays n'ont pas capitulé devant le régime raciste, mais continuent de mener une politique efficace et réaliste.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous ne pouvons qu'être fiers du peuple ami du Lesotho que nous admirons, car, petit pays entouré de toutes parts par l'Afrique du Sud, courageusement, il n'a jamais failli à son engagement vis-à-vis de notre politique et de notre lutte communes contre le régime raciste. La communauté internationale se doit donc d'appuyer plus que jamais les Etats de première ligne et de leur fournir une assistance multiforme. La minorité blanche doit se rendre compte que le monde a changé et qu'il ne permettra pas que, à la fin du XXe siècle, un peuple soit méprisé à cause de sa couleur ou de ses convictions.

Nous avons vu comment la Rhodésie est devenue le Zimbabwe et comment Blancs et Noirs cohabitent sous un régime démocratique. Nous attendons avec impatience le jour où l'Afrique du Sud deviendra l'Azanie et où tous ses habitants vivront en démocratie.

Pour terminer, j'applaudis à la lutte du peuple de l'Afrique du Sud, représenté par l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania, sous la direction des combattants de la liberté africains. Nous resterons à leurs côtés et nous les appuierons tant qu'on n'aura pas mis fin à la tragédie humaine qui nous accable.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies examine à la présente session le point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" au moment où la situation internationale suit une évolution qui se caractérise par une certaine détente, une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, une tendance à substituer progressivement l'affrontement par le dialogue et une tendance croissante à régler pacifiquement les différends internationaux. Il ressort du débat général qui a eu lieu dans le cadre de la présente session que tous les peuples du monde aspirent ardemment à la paix et au développement. La situation en Afrique du Sud, toutefois, est comme une fausse note dans cette atmosphère de détente qui règne dans le monde.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les autorités sud-africaines ont intensifié leur répression contre le peuple sud-africain en lutte contre l'apartheid. Au mois de février dernier, elles ont frappé d'interdiction les activités politiques de 17 organisations anti-apartheid importantes, dont l'United Democratic Front (UDF), la plus importante d'entre toutes, et le South African Trade Union Congress. C'était là une mesure répressive

M. Li Luye (Chine)

supplémentaire prise par les autorités sud-africaines pour contrecarrer la lutte du peuple sud-africain depuis qu'elles avaient frappé d'interdiction, en 1977, 18 organisations anti-apartheid. Parallèlement, les autorités sud-africaines ont eu recours au terrorisme en faisant assassiner des dirigeants de l'African National Congress (ANC) en dehors du pays. A la fin du mois de mars dernier, le représentant de l'ANC en France a été tué par un agent à la solde des autorités sud-africaines. Le régime sud-africain a prorogé l'état d'urgence à plusieurs reprises et a arrêté arbitrairement, détenu et tué des personnes qui osaient résister à la politique d'apartheid. Tout en intensifiant leur répression, les autorités sud-africaines ont renforcé leur mainmise sur les moyens d'information et multiplié les restrictions à leur encontre.

M. Li Luye (Chine)

L'un des derniers exemples en est l'interdiction de la publication du Weekly Mail. Ce qui irrite le plus la population, c'est que le 18 novembre, les autorités sud-africaines ont reconnu coupables de trahison quatre dirigeants anti-apartheid et les ont menacés de la peine de mort en essayant en vain d'étouffer la voix du peuple sud-africain qui s'élève contre l'apartheid. Tous ces actes ont bien montré que la "réforme", le "dialogue" et le "partage du pouvoir" que les autorités sud-africaines se targuent de mettre en oeuvre ne sont que simulacres. L'histoire a montré plus d'une fois qu'une poignée de dirigeants agissant contre les intérêts de l'écrasante majorité de la population ne peut arrêter, en recourant à la répression, la lutte de celle-ci pour la liberté et l'égalité. Bien au contraire, cela ne fait que renforcer la résistance. En refusant de voir le cours de l'histoire et le progrès social, les autorités sud-africaines, qui continuent d'aller à l'encontre de la tendance de l'époque, prennent le risque d'être encore plus sévèrement châtiées par l'histoire. Et en ce qui concerne la communauté internationale, il est grand temps qu'elle fasse tous les efforts possibles pour obliger le régime sud-africain à mettre fin à son système odieux d'apartheid.

Le système d'apartheid, qui par la violence et la répression prive des droits fondamentaux de la personne humaine la population noire, qui représente plus de 70 % de la population d'Afrique du Sud, a également ôté au pays la paix et la tranquillité. Le peuple sud-africain persiste depuis longtemps dans une lutte inlassable et héroïque pour édifier une société fondée sur l'égalité et les droits fondamentaux de l'homme. Il n'a pas cessé sa lutte bien que la répression des autorités sud-africaines soit devenue plus dure au cours de l'année écoulée. Le front uni contre l'apartheid s'élargit. Les syndicats noirs et les organisations religieuses jouent un rôle efficace en unissant et mobilisant les masses. De nombreux Blancs, qui ont pris conscience de la nature maléfique de l'apartheid, se joignent de plus en plus nombreux à la lutte du peuple noir. Enfreignant l'interdiction des autorités, de nombreux intellectuels, hommes d'affaires et personnalités blancs du monde religieux, éducatif et sportif ont entamé le dialogue avec l'African National Congress. De plus en plus de jeunes Blancs résistent à la conscription. La lutte du peuple sud-africain contre le racisme gagne en profondeur et en étendue.

Durant sa lutte au cours des décennies, le peuple sud-africain a toujours la solidarité et l'appui sous une forme ou sous une autre des pays et des peuples du monde entier qui défendent la justice. La contribution des Etats africains de

M. Li Luye (Chine)

première ligne a été reconnue dans le monde entier. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU, au fil des décennies, ont adopté de nombreuses résolutions et décisions exprimant la ferme condamnation de la politique d'apartheid des autorités sud-africaines et un ferme soutien à la juste lutte du peuple sud-africain. Le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, sous la direction de S. E. l'Ambassadeur Joseph Garba, a accompli un travail considérable et très utile en mobilisant l'opinion publique mondiale en faveur de la juste lutte du peuple sud-africain, ce qui lui a valu les éloges de la communauté internationale. Cependant, nous ne devons pas oublier qu'une ou deux grandes puissances occidentales poursuivent encore une politique d'apaisement et de tolérance à l'égard du régime sud-africain. Nous espérons qu'en ce moment critique, la communauté internationale, et tout particulièrement les pays qui ont une influence sur l'Afrique du Sud, exerceront des pressions encore plus fortes sur le régime sud-africain pour le contraindre à abolir totalement l'apartheid, ce qui permettra à la population noire du pays de jouir comme il se doit de l'égalité de droits, de mettre un terme aux actes d'agression et de sabotage contre les Etats voisins et de rétablir ainsi la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique australe tout entière.

Depuis le début de l'année, les autorités sud-africaines ont pris part aux négociations visant à instaurer la paix en Angola et à faire accéder la Namibie à l'indépendance, et elles ont pris également quelques initiatives diplomatiques pour essayer de sortir de l'isolement international. Néanmoins, tant que les autorités sud-africaines persisteront dans leur politique d'apartheid, elles resteront l'objet du rejet et de la condamnation de la communauté internationale. Si le régime sud-africain veut sortir de l'isolement international, il faut qu'il lève l'état d'urgence et l'interdiction qui frappe les partis et organisations anti-apartheid, libère immédiatement et sans condition Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques et négocie avec les véritables dirigeants de la population noire sud-africaine afin d'éliminer le système de l'apartheid et d'instaurer une société fondée sur l'égalité raciale en Afrique du Sud. C'est la seule issue qui s'offre aux autorités sud-africaines.

Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent avec force la politique d'apartheid des autorités sud-africaines, appuient de façon indéfectible la juste lutte des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne et

M. Li Luye (Chine)

continuent de leur apporter toute l'aide dont ils sont capables. Le Gouvernement chinois appuie fermement toutes les sanctions efficaces destinées à accroître la pression sur les autorités sud-africaines pour les contraindre à abolir le système de l'apartheid. Nous sommes convaincus que le peuple sud-africain et ses organisations de libération, s'ils serrent les rangs et poursuivent le combat, triompheront en définitive grâce à l'appui des peuples du monde entier.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Depuis 1962, l'Assemblée générale de l'ONU demande aux autorités sud-africaines de mettre un terme à leur politique d'apartheid. Jusqu'à présent, le régime intransigeant de Pretoria est demeuré sourd à cet appel. En fait, il a maintenu ce système répressif inhumain. Outre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les résolutions pertinentes de l'ONU, cette intransigeance viole également les principes, lois et normes universellement reconnus qui régissent les sociétés civilisées. La position thaïlandaise sur la question est claire et logique. Dans la déclaration qu'il a adressée au Président du Comité spécial contre l'apartheid à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de sa création, le 6 mai 1988, le ministre en exercice des affaires étrangères thaïlandais d'alors a dit :

"La Thaïlande partage avec la communauté internationale l'opinion selon laquelle la discrimination contre un autre être humain pour des raisons de race est un affront à la dignité humaine et elle répugne à l'humanité. Le racisme ... la discrimination raciale ... et l'apartheid font horreur au Gouvernement et au peuple thaïlandais."*

La répression de la majorité noire que poursuit en Afrique du Sud le régime de Pretoria grâce à ses forces armées et à sa police, et que facilitent l'imposition de l'état d'urgence et la censure de la presse, s'est traduite par des pertes incalculables en vies humaines au fil des ans. Les arrestations arbitraires, la détention sans jugement, la torture et les assassinats de Sud-Africains noirs ont été perpétrés au nom de l'ordre public. Ma délégation ne peut pas tolérer ces actes de brutalité. A cet égard, elle tient à dire combien elle est préoccupée par le nombre d'Africains noirs qui sont en prison pour des raisons politiques : il se pourrait que beaucoup soient exécutés à cause de leurs convictions politiques.

* Le Président assume la présidence.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

En outre, ma délégation partage les vives inquiétudes des membres du Conseil de sécurité concernant l'intention des autorités sud-africaines d'imposer la peine capitale à Paul Tefo Setlaba sur la base de la doctrine du "common purpose" et demande instamment à Pretoria de surseoir à l'exécution et de commuer la peine capitale de M. Setlaba afin d'éviter d'aggraver encore la situation en Afrique du Sud. En même temps, ma délégation a suivi avec grand intérêt les informations concernant Nelson Mandela. Même si Pretoria ne le renverra pas à la prison Pollsmoor, au Cap, la triste réalité est, comme Winnie Mandela le dit elle-même, que son mari "reste prisonnier du régime de Pretoria". La Thaïlande s'associe à la grande majorité de la communauté internationale pour demander une nouvelle fois que, pour des raisons humanitaires, Nelson Mandela comme d'autres prisonniers et détenus politiques soit libéré immédiatement et inconditionnellement.

Il est regrettable que le 8 mars 1988, le Conseil de sécurité n'ait pu une fois de plus adopter une résolution demandant l'imposition de sanctions obligatoires à l'encontre du régime sud-africain, conformément au Chapitre VII de la Charte. On a avancé que de telles sanctions auraient peu d'impact sur le régime sud-africain mais feraient tort à la population noire opprimée et affecteraient sévèrement les économies de la région de l'Afrique australe.

Ma délégation conteste vivement ces affirmations. La majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation mondiale également. Ces sanctions peuvent être le meilleur moyen d'apporter des changements en Afrique du Sud, et permettre d'éviter la terrible tragédie qui est sur le point d'éclater dans ce pays.

C'est pour ces raisons que mon gouvernement a toujours appuyé les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, y compris l'imposition de sanctions obligatoires afin de hâter l'élimination de l'apartheid.

La tenue des "élections municipales" le 26 octobre est un autre recul dû au régime raciste. Ces élections avaient pour but non pas d'accorder le droit de vote à la majorité noire mais de consolider l'apartheid au niveau municipal. Elles ont été condamnées à juste titre par l'Assemblée dans sa résolution 43/13 du 26 octobre. Ma délégation a totalement approuvé cette condamnation de la part de la communauté internationale.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la création du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid. Pendant 25 ans, le Comité spécial a été à l'avant-garde de la cause anti-apartheid. Au cours de son existence, il

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

s'est attaché à la cause de la lutte du peuple noir en Afrique du Sud et s'est efforcé d'apporter la paix et la prospérité à la région de l'Afrique australe.

A cet égard, ma délégation s'associe aux autres membres de l'Assemblée pour exprimer toute sa gratitude au Comité spécial pour l'excellent travail réalisé toutes ces années et notamment à son éminent président, M. Joseph N. Garba, du Nigéria. Lui-même et son comité peuvent compter sur l'appui sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de leur précieuse tâche.

Enfin, ma délégation saisit également cette occasion pour exprimer son appui à l'appel lancé par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés en septembre dernier en faveur de la convocation en 1989 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid. Ma délégation estime qu'une telle réunion serait opportune et permettrait de progresser dans la recherche d'un règlement efficace et d'éviter les conséquences tragiques et néfastes de l'apartheid en Afrique australe.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Alors que la situation internationale a connu récemment des faits réellement positifs quant à la solution de différends persistants dans des zones de conflit, il est regrettable de constater que l'un des crimes les plus insidieux contre l'humanité n'a pas été touché par le climat actuel de bonne volonté et de conciliation. Je parle de la politique odieuse de l'apartheid que pratique activement le régime raciste de Pretoria.

La politique raciale de l'Afrique du Sud inquiète l'Organisation depuis 40 ans. Le mépris total et le sentiment erroné de supériorité du régime raciste sont tels que, malgré des pressions et des appels internationaux constants, aucun effort n'a été fait pour abandonner la pratique de l'apartheid. La majorité noire et les autres races non blanches en Afrique du Sud se voient toujours nier leurs droits fondamentaux de l'homme, l'accès à la justice et la participation à un processus politique démocratique. En fait, le régime sud-africain a commis et a encouragé des actes plus pervers encore de brutalité et d'intimidation contre sa propre population non blanche, supposant avec arrogance que ses changements de pure forme apportés à l'apartheid convaincront le monde qu'il a l'intention d'effectuer des changements véritables. Qu'aucun de nous ne se laisse prendre par ces changements superficiels et dépourvus de sens du régime d'apartheid de Pretoria. Qu'aucun de nous ne soit assez naïf pour croire qu'un mal tel que l'apartheid peut être réformé. Nous ne pouvons et ne devrions accepter que le démantèlement total de ce système odieux qui a été qualifié à juste titre de crime contre l'humanité.

M. Okeyo (Kenya)

Ne nous laissons pas leurrer par les méthodes détournées du régime de Pretoria. Il est bien évident que l'Afrique du Sud raciste n'a nullement l'intention d'instaurer en Afrique du Sud des changements véritables et un gouvernement démocratique. Les méthodes de plus en plus répressives et brutales employées par le régime pour défendre ses intérêts et le statu quo le montrent bien. L'aggravation de la situation en Afrique du Sud est un signe de la lutte désespérée que mène le régime pour maintenir et consolider son système odieux d'apartheid. L'intensification des mesures de répression contre tous les adversaires du régime trouve son expression dans la persistance de l'état d'urgence, les arrestations arbitraires de plus en plus nombreuses, les détentions illégales, la censure de la presse, la torture, les meurtres et les assassinats. Personne, pas même les enfants jeunes et innocents, n'est à l'abri de ce système totalement dépravé et immoral.

M. Okeyo (Kenya)

Il est bon ici d'évoquer le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/43/22), pour nous mettre au courant de tous les éléments de la situation en Afrique du Sud. Ce rapport nous apprend notamment qu'environ 30 000 personnes ont été détenues, plus ou moins longtemps, depuis que l'état d'urgence a été imposé en 1986 et qu'il y a à l'heure actuelle 2 000 à 2 500 personnes en détention, dont 250 enfants de moins de 17 ans, y compris un jeune de 14 ans.

Les effets de l'apartheid, nous le savons tous, ne sont pas limités aux frontières de l'Afrique du Sud; il a également des effets dévastateurs sur toute la région de l'Afrique australe. Les actes d'agression répétés du régime raciste de Pretoria contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins ont eu des conséquences néfastes pour ces Etats. Il est évident que leur infrastructure économique et sociale en ont manifestement pâti. Leurs ressources nationales, si nécessaires, ont dû être détournées au profit de leur propre défense au détriment du développement, alors que les mouvements massifs de réfugiés fuyant le terrorisme d'Etat de l'Afrique du Sud ont imposé des contraintes accrues aux ressources déjà très éprouvées et limitées de ces pays.

Le Kenya appuie pleinement le droit des Etats de première ligne et des autres Etats voisins de donner un abri aux réfugiés de l'apartheid et reconnaît la nécessité, qui a été exprimée par l'Organisation de l'unité africaine, d'effectuer un partage international du fardeau que représente la réinstallation de ces personnes déplacées. Nous félicitons de tout coeur ces Etats pour leur magnanimité. En outre, le Kenya appuie tous les efforts des Etats de première ligne et des autres Etats voisins visant à réduire leur dépendance économique par rapport à l'Afrique du Sud et, par là même, l'effet des actes systématiques de déstabilisation du régime raciste.

La politique d'apartheid de l'Afrique du Sud raciste est la cause principale du conflit en Afrique australe et menace gravement la paix et la sécurité internationales. Le Kenya est absolument convaincu que des efforts internationaux concertés sont le seul moyen d'instaurer un système de gouvernement réellement démocratique en Afrique du Sud auquel toute la population, sans distinction de race, aura le droit et la possibilité de participer.

Le Kenya est également convaincu que le seul moyen dont dispose la communauté internationale pour qu'un changement pacifique ait lieu en Afrique du Sud consiste à imposer au régime raciste des sanctions complètes et obligatoires. Nous ne

M. Okeyo (Kenya)

sommes pas convaincus par les arguments de certains pays selon lesquels les sanctions n'auront pas d'effet, et nous ne voyons dans ces arguments qu'une tentative destinée à protéger de vastes intérêts économiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Les sanctions déjà imposées ont eu un effet économique défavorable sur le régime raciste et devraient contribuer à intensifier ces effets jusqu'au moment où sera atteint l'objectif si ardemment souhaité de la disparition complète de l'apartheid. Le Kenya engage donc tous les membres de la communauté internationale à suivre l'appel en faveur de l'application de sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Kenya demande de plus que soient strictement respectés les embargos sur le pétrole et sur les armes déclarés contre l'Afrique du Sud par les Nations Unies, car il est fermement convaincu qu'une action internationale concertée mettra rapidement à genoux le régime arrogant.

Le Kenya continue de condamner de la façon la plus inflexible l'apartheid et prie instamment le régime de Pretoria d'éviter un bain de sang en levant l'état d'urgence, en libérant immédiatement et sans conditions Nelson Mandela et les autres détenus politiques afin qu'ils puissent participer pleinement au processus politique, en levant l'interdiction qui frappe tous les mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie, en renonçant à ses actes de déstabilisation contre ses voisins et en démantelant immédiatement et totalement le système répugnant de l'apartheid.

Le Kenya, pour sa part, continuera d'accorder un soutien actif aux peuples de l'Afrique du Sud et d'Afrique australe dans la juste lutte qu'ils mènent contre le régime raciste d'oppression. Nous continuerons d'apporter notre soutien moral et financier aux mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie, en attendant de voir le jour où ce fléau qu'est l'apartheid aura complètement disparu de la face du globe.

Avant d'achever ma déclaration, je souhaite rendre un hommage particulier au Comité spécial contre l'apartheid. Dirigé de façon compétente et dynamique par son président, l'Ambassadeur Joseph Garba, ce comité a fait un excellent travail en faisant en sorte que le monde prenne conscience du fléau de cette politique diabolique d'apartheid que pratique ce régime raciste.

M. LEWIS (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) : Les débats menés cette année par la présente session de l'Assemblée générale ont commencé par des spéculations positives quant aux possibilités de résoudre des problèmes dans de nombreuses régions perturbées du monde. Chaque année, de nombreuses délégations tentent d'apporter quelque chose de nouveau au débat sur tout sujet en discussion. Toutefois, concernant la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, nous sommes chaque année contraints de parler plus ou moins des mêmes éléments. Chaque année, nous faisons état de nouveaux actes de terreur, d'exploitation, d'intransigeance et de génocide. Nous avons été étonnés d'apprendre que tout récemment, le 22 octobre, le Président sud-africain Botha avait renvoyé deux projets de loi soumis à controverse au Conseil consultatif du Président pour approbation. Ces deux projets de loi sont destinés à renforcer la législation de ségrégation raciale dans ce pays. Le Group Areas (Amendment) Bill et le Prevention of Illegal Squatters (Amendment) Bill ont déjà été approuvés par le simulacre de parlement sud-africain. En outre, il est notoire que le Conseil du Président, qui a été nommé par le parti au pouvoir, ne sera qu'une instance de ratification de ce qu'aura décidé la Chambre composée de Blancs. Les représentants de couleur et indiens ont rejeté les deux projets de loi dans ce qu'on appelle le Parlement à trois chambres de l'Afrique du Sud.

Dans cette terre d'oppression, le Gouvernement cherche à expulser toutes les familles non blanches des zones blanches et métropolitaines qui leur sont interdites. Le déplacement incessant de millions de Noirs qui résident dans ces zones occasionne un plus grand nombre d'affrontements et d'effusions de sang, car il n'est pas raisonnable de croire que des personnes puissent accepter d'être dépossédées sans se battre longtemps et péniblement.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda)

La politique d'apartheid est une politique funeste. Le gouvernement qui perpétue une politique funeste est un gouvernement funeste, on ne peut attendre d'un tel gouvernement qu'il s'intéresse aux questions humanitaires et au bien-être de la majorité de son peuple. C'est un gouvernement qui, de par sa nature, s'est vu condamner pour son traitement des citoyens non-Blancs sud-africains. Son hésitation à accorder l'indépendance à la Namibie et ses actes gratuits d'agression contre ses voisins dans le seul but d'engendrer la déstabilisation lui ont également valu une condamnation universelle.

Je me sens obligé de rappeler brièvement quelques aspects de ce qui s'est passé au cours de ces 25 dernières années.

Durant les années 60, la communauté internationale a vu le passage d'une série de lois draconiennes, telles la loi sur le sabotage et la loi sur le terrorisme. De toute évidence, leur but était de fournir au régime raciste la soi-disant légalité nécessaire pour exécuter de nouveaux actes intensifiés de violence à l'encontre de la population noire. Ces actes ont mené, en 1974, à la suspension de la participation de l'Afrique du Sud à l'Assemblée générale, après que cet organe ait finalement reconnu la légitimité de la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

Néanmoins, il a fallu attendre 1977 pour qu'un embargo obligatoire sur les armes soit adopté par le Conseil de sécurité. Ceci, en soi, est de toute évidence inadéquat pour résoudre les problèmes de l'Afrique du Sud et une action plus rigoureuse a été continuellement réclamée par la plupart des pays du monde.

Pendant les 25 dernières années, le Gouvernement sud-africain a augmenté de 200 % les dépenses en valeurs réelles de son budget militaire. Un pays qui ne produisait pas de fusils en 1960 se targue d'être maintenant au dixième rang de l'industrie mondiale des armements. Ces armements ont été utilisés essentiellement pour subjuguier sa propre population majoritaire et pour brutaliser ses voisins, les terroriser et s'ingérer dans leurs affaires.

Toutefois, lors de ces 25 dernières années, le régime de Pretoria n'a pas pu étouffer la résolution du peuple sud-africain qui a décidé d'être libre. Nous avons entendu le Rév. Allen Boesak dire qu'il y avait beaucoup d'optimisme et une reconnaissance largement répandue du fait que la domination blanche en Afrique du Sud arriverait bientôt à son terme. Il nous a rappelé que le peuple opprimé de son pays a inscrit à l'ordre du jour du monde :

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda)

"Cette phrase unique que personne ne devra plus jamais oublier, à savoir que l'apartheid est tellement odieux, injustifiable, intrinsèquement maléfique que l'on ne peut pas le moderniser, le rationaliser ou le réformer; on ne peut que l'extirper irrévocablement ..."

Le Secrétaire général, dans son rapport a déclaré que :

"Les événements liés au maintien d'une situation de discrimination raciale si contraire à l'esprit de notre temps, rendent plus pressants encore les appels que la communauté internationale ne cesse de lancer - jusqu'ici en vain - pour obtenir le démantèlement de l'apartheid." (A/43/L, p. 5)

Nous demandons une fois de plus la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers en Afrique du Sud par suite de leur lutte pour leur droit à la liberté et pour qu'ils soient libérés de tous les liens de l'esclavage dans leur propre pays. Nous avons noté avec approbation que la peine de mort des Six de Sharpeville avait été commuée mais nous déplorons le fait qu'ils devront passer de 18 à 25 ans en prison. Les manoeuvres du régime de Pretoria ne sont jamais surprenantes, elles sont toujours consternantes, car le Gouvernement sud-africain a cherché à compenser le fait d'avoir commué la peine de mort des individus condamnés sans preuve pour avoir participé physiquement à l'assassinat du conseiller Kuzwayo Dlamini, avec le pardon accordé aux policiers blancs qui étaient vraisemblablement coupables de meurtre.

Le régime raciste continue d'étouffer toute opposition à ses pratiques odieuses en protégeant l'Afrique du Sud de tout examen approfondi par la presse internationale et en interdisant toutes les organisations anti-apartheid. Des actes de terrorisme sont également commis par des agents provocateurs à l'encontre d'agences de presse, comme on l'a récemment vu dans le cas de l'hebdomadaire The Namibian. Le Gouvernement sud-africain ne fait aucun effort pour contrôler des groupes comme le "Loup blanc" qui passent leur temps à martyriser sans arrêt la population non blanche.

Les actes du Gouvernement sud-africain ne nous surprennent jamais et nous avons eu l'occasion de mentionner au cours du débat général que nous avons l'espoir, bien que sceptique, de voir la paix s'instaurer en Angola et en Namibie, un espoir sceptique toutefois car nous nous rappelons bien qu'il y a cinq ans, l'Accord de Lusaka devait produire un cessez-le-feu, un désengagement de la part de l'Afrique du Sud et la création d'une commission mixte chargée du suivi. Cet accord s'est effondré à la fin de l'année où il a été créé.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda)

Ma délégation s'associe à d'autres pour demander instamment à la communauté internationale de fournir aux Etats de première ligne une assistance destinée à garantir le respect de leur souveraineté. Nous continuons également à engager l'adoption de sanctions obligatoires et générales contre le régime d'apartheid.

Un dernier mot : Je suis forcé ici de rappeler les paroles touchantes que Mgr Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la paix, a prononcées en mai dernier devant le Comité spécial contre l'apartheid. Il a déclaré ce qui suit :

"L'apartheid ne tolérera aucune opposition. L'apartheid tue. L'apartheid exporte la mort. L'apartheid est responsable des atrocités commises au Mozambique. L'apartheid est responsable des souffrances du peuple namibien. L'apartheid ne peut pas supporter les merveilleux exemples d'harmonie raciale qui existent au Botswana. L'apartheid ne peut pas tolérer l'expérience faite par une communauté non raciale au Zimbabwe. L'apartheid ne peut pas supporter que les peuples vivent ensemble en toute amitié en Zambie. L'apartheid parraine le terrorisme, tue à Paris, tue à Maseru, dans un lit d'hôpital. L'apartheid tue et mutilé."

Par conséquent, Antigua-et-Barbuda réaffirme son engagement envers la juste lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de Namibie, un peuple qui continue de lutter sans se décourager malgré la brutalité intense du régime raciste de Pretoria. La violence de l'apartheid est la question à l'ordre du jour en Afrique du Sud, ce n'est pas la réaction des groupes et des organisations qui luttent pour la libération de ceux qui restent en esclavage. Ce que l'on cherche, c'est à démocratiser la société sud-africaine tout entière afin que les Noirs et les Blancs puissent vivre ensemble pacifiquement et harmonieusement dans une société juste et équitable.

M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le dernier quart du XXe siècle a été marqué par des changements révolutionnaires, à la fois dans leur contenu et leur signification. Pour la première fois de son histoire, l'humanité se révèle capable de régler de nombreux problèmes qui pendant des siècles avaient ralenti son progrès.

Par ces changements positifs survenus dans le monde, l'Organisation des Nations Unies joue aujourd'hui un rôle important, où nous voyons s'amorcer la concrétisation de l'idée de la sécurité globale pour tous. Le respect de la diversité des intérêts, la priorité donnée aux valeurs humaines universelles,

M. Bykov (URSS)

la primauté des moyens politiques dans la solution des problèmes internationaux, le passage de l'affrontement au dialogue, tous ces éléments et d'autres encore de la nouvelle pensée politique contribuent d'ores et déjà à améliorer la situation internationale, et tendent à réduire partout la menace militaire et à régler crises internationales et conflits régionaux.

M. Bykov (URSS)

Nos efforts pour assainir substantiellement le climat international présupposent également l'unification et l'intensification des efforts pour éliminer au plus tôt le système inhumain d'apartheid. En créant l'Organisation des Nations Unies, les peuples du monde avaient proclamé leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et dans les valeurs humaines. La coopération internationale pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, est consacrée par la Charte des Nations Unies comme l'un des objectifs de l'Organisation mondiale. L'humanité ne peut tolérer aucun acte de discrimination pour des raisons de race ou de nationalité, où que ce soit.

L'indignation avec laquelle les Nations Unies et la communauté internationale tout entière condamnent résolument l'apartheid est naturelle, car c'est là la forme la plus ouverte, la plus cynique et la plus inhumaine de racisme, et les autorités sud-africaines l'ont érigé en politique d'Etat et en système constitutionnel. Dans le système d'apartheid sud-africain, les libertés et les droits fondamentaux de la majorité de la population sont grossièrement bafoués. Le pays est devenu une immense prison où des millions d'Africains noirs ou métis sont privés de leur liberté. Selon les lois racistes, tout Africain peut être emprisonné sans jugement ni instruction.

Sous couvert de l'état d'urgence, le régime de Pretoria se sert des forces armées, de la police, des services de sécurité et des tribunaux racistes pour écraser toute résistance à l'apartheid. En plus de procéder à des arrestations sans inculpation, les tribunaux racistes ont graduellement adopté la pratique de taxer toute manifestation de protestation contre l'apartheid d'acte de terrorisme et de crime contre l'Etat passible de mort.

Récemment, la Cour suprême raciste d'Afrique du Sud a déclaré coupables de crime contre l'Etat et de terrorisme un certain nombre d'activistes de l'United Democratic Front et d'autres organisations antiracistes d'Afrique du Sud. Comme l'a souligné à juste titre la déclaration de l'African National Congress, la décision de la Cour suprême d'Afrique du Sud a montré une fois de plus que les organes judiciaires sont un instrument de répression entre les mains des autorités de Pretoria. En fait, les accusés sont condamnés simplement parce qu'ils défendent systématiquement les intérêts de la majorité africaine, dévoilant la nature criminelle de l'apartheid et demandant son élimination et l'instauration d'une société démocratique dans le pays.

M. Bykov (URSS)

Des millions d'habitants d'Afrique du Sud exigent d'être traités en êtres humains pour pouvoir vivre dans leur propre pays sans être soumis à l'humiliation et à la discrimination. Ils exigent également la suppression des barrières politiques, économiques et sociales dressées entre les gens pour des raisons raciales, qui sont un affront à la dignité humaine. Les autorités répondent à ces exigences légitimes en intensifiant la répression de masse et en déchaînant la terreur. Chaque jour, davantage de victimes, même des enfants, gonflent les rangs des milliers de prisonniers politiques dont la seule faute est de ne pas vouloir accepter la politique et la pratique de l'apartheid.

Cela fait déjà plus de 25 ans que l'éminent symbole de l'Afrique, Nelson Mandela, est incarcéré. Les racistes se servent de la répression pour affermir leur exploitation économique débridée de la majorité de la population qui est privée de ses droits civils, politiques et socio-économiques fondamentaux. Tout le système politique de l'Afrique du Sud assure la minorité blanche au pouvoir d'une situation privilégiée, alors que des millions d'Africains noirs vivent dans la pauvreté et l'injustice.

Comme il est indiqué à juste titre dans de nombreux documents des Nations Unies, la coopération économique, financière et autres pratiquée par des monopoles étrangers - et par certains Etats qui les appuient - contribue en fait à maintenir le système d'apartheid. Sans leur aide et leur coopération dans divers domaines, le système d'apartheid serait éliminé depuis longtemps.

Les Nations Unies étaient pleinement justifiées en qualifiant la politique et le régime d'apartheid de crime contre l'humanité, de violation flagrante du droit international et de menace à la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont exigé à plusieurs reprises que les autorités de Pretoria mettent fin au crime de l'apartheid et accordent à toute la population les droits et les libertés démocratiques. Cependant, les autorités sud-africaines restent sourdes aux appels pressants des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière.

En dépit des nombreuses décisions de l'Organisation mondiale, Pretoria continue d'appliquer sa politique condamnée de bantoustanisation, faisant preuve d'une violence encore plus cruelle contre la population non blanche du pays et les mouvements de libération nationale, et interdisant les activités d'organisations démocratiques. Il renforce sa censure et introduit de nouvelles mesures draconiennes contre tout acte de protestation contre l'apartheid.

M. Bykov (URSS)

Le racisme et l'agression ne peuvent être dissociés. Cela est confirmé par les nombreux actes d'agression et de subversion commis par l'Afrique du Sud contre des Etats africains voisins. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa déclaration du 24 juin dernier,

"un changement pacifique en Afrique australe ne peut survenir que si l'apartheid, qui est à l'origine de la tension et du conflit tant en Afrique du Sud que dans l'ensemble de la région, est totalement éliminé." (S/19959)

Conformément au principe de sa politique étrangère selon lequel le colonialisme et le racisme doivent être définitivement éradiqués sous toutes leurs formes ou manifestations, l'Union soviétique appuie systématiquement toute mesure destinée à éliminer inconditionnellement le système inhumain de répression raciale qu'est l'apartheid. Nous appuyons les décisions des Nations Unies favorisant la réalisation de ce but et nous les appliquons rigoureusement tant dans notre politique que dans nos actes.

Nous estimons que des efforts globaux accrus doivent être déployés par l'ensemble de la communauté internationale pour amener aussitôt que possible l'éradication définitive du crime d'apartheid. L'Union soviétique joint sa voix à celle de la communauté mondiale pour exiger la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela et des autres patriotes sud-africains.

L'Union soviétique estime que tous les Etats doivent respecter sans réserve l'embargo proposé par le Conseil de sécurité sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud et sur les importations en provenance de ce pays, et appliquer strictement la résolution de l'Assemblée générale relative à l'embargo sur la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud.

M. Bykov (URSS)

Nous souhaitons que le Conseil de sécurité adopte des mesures pour empêcher l'Afrique du Sud acquérir des armes nucléaires. L'Union soviétique est d'avis, comme les Etats africains et d'autres Etats, que l'élimination de l'apartheid signifie que la communauté internationale doit prendre des mesures décisives, et notamment des sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte.

Les autorités de Pretoria aurait dû comprendre depuis longtemps que l'avenir de l'Afrique du Sud n'est pas lié à la répression de la lutte de la population contre l'apartheid, mais à l'élimination de la répression et à une nouvelle façon de penser qui permettraient de mettre fin à la honte que représente l'apartheid, de mettre en commun les efforts de tous les Sud-Africains afin de créer un Etat unique, démocratique et non racial. L'apartheid est condamné. Il ne sera pas sauvé par une nouvelle vague de terreur ou de répression, ni par des actes d'agression armée contre les Etats de première ligne voisins, ni par des manoeuvres ou des changements en surface. Le recours à la terreur, à la force, à la répression des droits et des libertés de la population ne sont pas un signe de stabilité, mais au contraire un signe de faiblesse du régime, comme le montrent son manque de cohérence et sa perversité.*

Au cours d'une visite qu'elle a effectuée en Union soviétique en août de cette année, une délégation du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid ayant M. Garba, du Nigéria, à sa tête, a entendu l'Union soviétique déclarer que le maintien de cet anachronisme - l'apartheid - sert de base, dans notre monde d'aujourd'hui, à la formulation d'une sécurité égale.

Nous voudrions, du haut de cette tribune, souligner une fois de plus que l'Union soviétique continuera à faire des efforts pour arriver à un règlement durable et équitable en Afrique du Sud, afin que les hommes et les femmes de toutes les races et de toutes les nationalités puissent vivre dans l'égalité. Nous avons l'intention de continuer à contribuer à la lutte des Nations Unies pour l'élimination de l'apartheid.

M. KATEKA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :
Il est triste, pour la situation mondiale, d'avoir à constater qu'en cette fin de XXe siècle la question de l'apartheid est toujours inscrite à l'ordre du jour international. La communauté internationale continue d'examiner l'un des régimes

*M. Al-Shakar (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kateka (Tanzanie)

les plus odieux et les plus brutaux que l'humanité ait jamais inventés, car l'apartheid, ce sont tous les maux à la fois, de l'esclavage au nazisme. C'est la négation de toutes les valeurs que chérissent les hommes civilisés. C'est une politique honteuse grâce à laquelle une minorité de racistes s'arroge le droit de décider du sort de la majorité qui se trouve être d'une couleur de peau différente. C'est du terrorisme institutionnalisé.

S'il est vrai que le racisme existe dans de nombreux pays, l'Afrique du Sud est le seul où le racisme et la discrimination raciale soient institutionnalisés, consacrés dans la législation nationale et appuyés pleinement par le Gouvernement. Nous avons tous des problèmes, plus ou moins graves, en ce qui concerne les droits de l'homme. Mais en Afrique du Sud, la violation massive des droits de l'homme est la condition sine qua non du système.

Comme il est dit dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid :

"L'Afrique du Sud est maintenant un Etat policier qui subit une militarisation croissante." (A/43/22, par. 16)

Il n'y a pas de répit dans l'oppression et la répression de la majorité noire. La vie de tous les jours, c'est un état d'urgence qui n'en finit jamais, c'est le recours à des groupes d'autodéfense terroristes, à des assassins inconnus, c'est la détention sans jugement de personnes innocentes, dont des enfants, et d'autres formes d'assassinats. Outre le fait que l'Afrique du Sud a le plus grand nombre de prisonniers politiques par habitant, elle a aussi l'un des taux d'exécution les plus élevés du monde, sinon le plus élevé. Cette année, le régime de la minorité en Afrique du Sud a déjà exécuté 115 Noirs innocents dont le seul crime était de s'opposer à l'apartheid. En fait, l'Afrique du Sud est devenu un tel hors-la-loi qu'il va jusqu'à assassiner ses opposants dans de lointains pays étrangers. Le meurtre de sang-froid, à Paris, de Mme September en est un exemple.

Au milieu de cette répression en Afrique du Sud et du mépris arrogant du droit international à l'étranger, le régime d'apartheid nous a récemment fait bénéficier de quelques-unes de ses dernières bouffonneries. La semaine dernière, le "chef de l'Etat" Botha, faisant montre d'un curieux sens de la justice tellement typique des tyrannies répressives, a commué la peine de mort des Six de Sharpeville en longues peines de prison, allant de 18 à 25 ans. Quel crime les Six de Sharpeville ont-ils donc commis? L'étrange délit de "common purpose" (pour association avec autrui), qui existe uniquement en Afrique du Sud. Il est intéressant de remarquer que cette clémence n'est intervenue qu'après l'indignation internationale à propos des Six.

M. Kateka (Tanzanie)

Il en va de même de la décision de surseoir à l'exécution de Paul Setlaba, militant anti-apartheid également condamné à mort sur la base de ce que l'on appelle l'association avec autrui. Le cas de Setlaba a poussé le Conseil de sécurité à adopter la résolution 623 (1988) par laquelle le Conseil de sécurité demande instamment à l'Afrique du Sud de surseoir à l'exécution et de commuer la peine de mort prononcée contre Setlaba, afin d'éviter que la situation en Afrique du Sud ne se détériore encore.

Tandis que Botha commuait la peine de certains condamnés à mort, il pendait cinq Noirs condamnés pour crimes capitaux. Le chef du régime d'apartheid trompe la communauté internationale en feignant de faire preuve de magnanimité. Mais nous ne devons pas nous laisser leurrer par des gestes dépourvus de signification qui ne cherchent qu'à cacher la situation réelle en Afrique du Sud. Par exemple, nous n'avons pas à remercier Botha d'avoir relâché Zephania Mothopeng, leader du PAC, qui a passé de nombreuses années de sa précieuse vie dans les prisons sud-africaines. Son seul crime est de s'opposer à l'apartheid. M. Harry Gwala, de l'ANC a également été remis en liberté pour des raisons humanitaires et médicales. La libération d'autres membres du mouvement anti-apartheid ne s'est que trop fait attendre. Ces martyrs, qui n'auraient jamais dû être jetés en prison, ne devraient pas servir de pions dans le jeu de Botha. Nous avons assez des faux-espoirs à propos de la libération de Nelson Mandela. Le camarade Mandela ne doit pas être utilisé par Botha dans sa stratégie pour gagner du temps. Il doit être relâché immédiatement et sans condition.

Tout en intensifiant la répression interne, le régime d'apartheid a monté une offensive diplomatique et engagé le dialogue dans le but, soi-disant, d'amener la paix en Afrique australe. Mais nous ne pouvons exprimer qu'un optimisme prudent de peur d'être trompés par l'Afrique du Sud.

M. Kateka (Tanzanie)

Si l'expérience passée peut nous servir de leçon, il convient de traiter avec beaucoup de scepticisme les promesses de Botha. Les pourparlers quadripartites qui pourraient déboucher sur un accord de paix dans l'Afrique du Sud-Ouest ne pourront être pris au sérieux que lorsque Botha aura mis en pratique ce qu'il s'est engagé à faire.

A cet égard, je voudrais citer la déclaration faite par mon ministre des affaires étrangères à l'Assemblée le 6 octobre 1988 :

"La genèse du conflit, de la guerre et du chaos général en Afrique australe, c'est l'apartheid. Si, aujourd'hui, le régime d'apartheid a été contraint à des pourparlers, cela ne signifie pas que le Gouvernement sud-africain soit décidé à renoncer à l'apartheid ou à la politique de force contre ses voisins. Au contraire, ce changement apparent de position résulte directement des défaites militaires subies par les forces d'occupation en Angola, des pressions économiques et politiques et de la pression implacable des sanctions extérieures à l'encontre du régime d'apartheid. Le soulèvement de la majorité noire et de certains éléments blancs avisés, y compris ceux qui refusent la conscription, ont exercé une pression combinée sur le régime pour le contraindre à cesser la guerre en Angola. C'est une réalité. Nous devons rester vigilants et ne pas nous laisser abuser par la propagande de l'apartheid ou celle de ses alliés et de ses bénéficiaires, qui prétendent que le régime s'est engagé dans la voie de la réforme." (A/43/PV.20, p. 17, 18/20)

Ces prétendues réformes sont superficielles. La majorité noire d'Afrique du Sud est toujours exclue du processus démocratique. Le régime continue sa déstabilisation, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, et on nous engage à être raisonnables et modérés, et à entamer le dialogue avec l'Afrique du Sud. On nous dit que le raciste jouant au dictateur bienveillant est en train de changer pour le mieux. Pour notre part, nous ne voyons pas le bien-fondé de cet appel. En fait, ceux qui nous engagent au dialogue avec l'Afrique du Sud sont mal intentionnés. Pourquoi la minorité blanche sud-africaine n'engage-t-elle pas le dialogue avec la majorité noire avant de le faire avec ses voisins? On dit souvent que charité bien ordonnée commence par soi-même. L'Afrique du Sud devrait enlever la poutre de son oeil avant de s'occuper de la paille dans celui du voisin.

A cet égard, nous condamnons les manoeuvres politiques auxquelles s'est livrée récemment l'Afrique du Sud pour engager un dialogue avec les Etats africains qui sont très éloignés de la situation en Afrique australe. Nous déplorons les petits

M. Kateka (Tanzanie)

voyages de Botha dans certaines capitales africaines qui ne sont directement affectées ou concernées d'aucune façon. Nous ne voyons pas le besoin ni l'utilité d'un tel dialogue. Botha a son ordre du jour secret. Il veut gagner l'acceptation, voire la respectabilité, et comment mieux y parvenir que d'amener certains Africains à dialoguer. On a même suggéré que Botha rencontre les dirigeants des Etats de première ligne. Je tiens à déclarer catégoriquement que la Tanzanie, pour sa part, ne dialoguera pas avec le régime raciste tant qu'il n'accordera pas son indépendance à la Namibie et tant qu'il ne s'engagera pas sincèrement et irréversiblement à démanteler l'apartheid.

La solution ultime de la situation en Afrique australe est l'éradication totale de l'apartheid, qui est à la racine du problème. Toutefois, nous ne devrions pas nous laisser leurrer et espérer que l'apartheid va disparaître de lui-même. L'Afrique du Sud devra subir des pressions avant d'abandonner l'apartheid. Dans ce processus, beaucoup souffriront. Ce sera un processus pénible, mais le régime raciste est à même d'atténuer les souffrances. Il peut le faire en appliquant en premier lieu la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ce serait le test de sa sincérité. Les tactiques dilatoires qui consistent à reporter la date d'application du plan d'indépendance de la Namibie vont à l'encontre du but recherché. Le prix à payer pour garder la Namibie en tant que zone tampon entre l'Afrique du Sud raciste et l'Afrique indépendante est déjà trop élevé et insoutenable. L'intérêt bien compris et le bon sens exigent que la Namibie soit libérée, maintenant.

L'Afrique du Sud devrait abolir les Etats fictifs appelés bantoustans. Le régime minoritaire lui-même doit maintenant savoir que la communauté internationale a rejeté sans équivoque les bantoustans, comme l'ont fait les peuples sud-africains eux-mêmes. Dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance et pour montrer qu'elle parle sérieusement, l'Afrique du Sud devrait cesser d'appuyer les bandits de l'UNITA et du MNR en Angola et au Mozambique.

La communauté internationale pourrait faire pression sur l'Afrique du Sud en imposant des sanctions globales et obligatoires. Les sanctions produisent des effets. Dans ce contexte, nous rejetons l'opinion erronée que les sanctions feraient du tort à la majorité noire. Nous demandons au Conseil de sécurité d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Entre-temps, nous demandons le respect scrupuleux de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur les armes. Nous condamnons les marchands de mort qui

M. Kateka (Tanzanie)

violent l'embargo sur les armes pour des raisons égoïstement lucratives. Nous appuyons les sanctions sélectives en attendant l'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions globales et obligatoires. Nous pensons qu'une interdiction de l'importation de charbon sud-africain, de produits manufacturés, tels que les textiles, de produits agricoles et autres biens pourrait nuire au régime raciste. Nous demandons à tous ceux qui font du commerce avec l'Afrique du Sud de cesser de financer l'apartheid. Il ne suffit pas de dire que le volume du commerce avec l'Afrique du Sud a diminué. La solution, c'est le retrait total. Les nations libres et éprises de paix n'ont pas à faire des affaires avec l'Afrique du Sud.

Ce débat annuel sur la question de l'apartheid devrait nous rappeler qu'au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous sommes toujours confrontés au défi de l'apartheid, qui est la pire forme de violation des droits de l'homme. Le régime de l'apartheid continue de manifester son mépris envers les Nations Unies en refusant d'appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Malheureusement, le régime continue de jouir de l'appui d'alliés puissants. C'est pourquoi il peut se permettre d'ignorer ou prétendre ignorer les Nations Unies. Si nous étions tous unis dans notre résolution de lutter contre l'apartheid, nous raccourcirions la période de souffrances et hâterions la défaite du régime minoritaire, car personne ne doit se leurrer : le jour du règlement de comptes approche. L'écriture apparaît sur le mur. L'histoire nous jugera avec sévérité si nous ne nous mettons pas du côté de la justice. Nous ne pouvons pas faire preuve de modération ou être moins radicaux devant le monstre de l'apartheid. Si nous ne voulons pas lutter contre l'apartheid, le moins que nous puissions faire est de ne pas faire obstacle à ceux qui sont prêts à tout sacrifier pour faire tomber le dernier bastion de l'oppression.

M. SALLAH (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Au moment où nous examinons le point 36 de l'ordre du jour, relatif aux politiques d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud, je tiens à dire d'emblée que ma délégation participe pleinement aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de convaincre le régime sud-africain de renoncer à son système infâme d'apartheid. Il semble, par moments, que ce soit une tâche interminable que de faire comprendre à ce régime renégat que sa politique rétrograde d'apartheid est irrationnelle et menace la paix et la sécurité dans le monde.

Le système d'apartheid qui a déjà été condamné en tant que crime contre l'humanité doit bien être reconnu comme étant l'une des pratiques les plus abominables que l'homme connaisse. Du fait de ce système pervers, qui imprègne tous les aspects de la vie en Afrique du Sud, quelque 25 millions de non-Blancs sont de manière habituelle et systématique privés des libertés les plus fondamentales énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Du fait de l'apartheid, système dont l'inégalité est l'essence même, l'Afrique du Sud a réussi à ériger en institution la discrimination raciale à une échelle sans précédent dans l'histoire. Non seulement la population noire est officiellement exclue de toute participation à la vie politique, mais, un arsenal redoutable de mesures législatives répressives a été constitué afin de l'empêcher d'exprimer ses griefs légitimes. Les centaines de patriotes incarcérés dans la sinistre île Robben et les milliers de personnes détenues ou frappées d'interdiction sont le témoignage vivant de l'implacable résolution qui préside au déploiement de cet arsenal de mesures législatives. Quant aux protestations spontanées mais pacifiques auxquelles donne nécessairement lieu cette répression extrême, elles ont été réprimées maintes et maintes fois avec la brutalité meurtrière qui caractérise l'Etat policier.

Pour ceux qui auraient tendance à sous-estimer la violence inhérente à un système aussi oppressif que l'apartheid, les martyrs de Sharpeville et de Soweto sont un rappel sinistre des extrêmes meurtriers auxquels peut aller le régime raciste de Pretoria pour terroriser la majorité noire afin de l'amener à se soumettre et à accepter. C'est ce dont témoigne aussi la décision du régime sud-africain de décréter à nouveau l'état d'urgence et d'interdire les organisations et les particuliers qui s'opposent à l'apartheid et d'appliquer rigoureusement les mesures prises contre la libre circulation des informations dans

M. Sallah (Gambie)

la presse nationale et étrangère. Pour ceux qui défendent le principe de la liberté de la presse, c'est là un témoignage sinistre de la détermination du régime sud-africain d'étouffer toute tentative d'informer la communauté internationale des réalités de la situation qui règne en Afrique du Sud.

La politique diabolique de l'apartheid, dont l'Assemblée est saisie depuis sa première session, représente la négation absolue de la

"foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine"

que réaffirme le préambule de la Charte.

De tous les actes d'oppression et de violence systématiques inhérents à l'apartheid qui ont été perpétrés au cours de ces deux dernières années à l'encontre de la population noire et qui ont atteint des niveaux de sauvagerie sans précédent, aucun n'écoeure plus ma délégation que la guerre que mène le régime contre des enfants innocents. En fait, le Comité de juristes pour les droits de l'homme, dans son rapport d'avril 1986, intitulé "La guerre contre les enfants : les plus jeunes victimes de l'apartheid", donne des détails trop odieux pour être repris ici.

Comme l'a reconnu le régime de l'apartheid en février 1986, 2 016 enfants de moins de 16 ans étaient alors en détention. En 1988, 71 % de tous les Noirs arrêtés pour avoir réclamé ouvertement leur droit à "la dignité et la valeur de la personne humaine" - soit 13 556 sur 18 966 - avaient moins de 20 ans. En décembre 1986, le régime a annoncé que des 256 enfants âgés de moins de 16 ans qui étaient détenus, 140 avaient 15 ans et les autres entre 14 et 11 ans. Ma délégation sait, bien entendu, que ces chiffres fournis par le régime d'apartheid sont bien en-dessous de la réalité.

A partir de déclarations sous serment, de procès-verbaux de tribunaux, d'informations de presse et de déclarations, il a été établi que, sur plus de 1 400 personnes décédées à la suite des violences politiques, plus de 200 étaient des enfants, que plus de 2 000 enfants ont été détenus lors du premier état d'urgence et que plusieurs enfants, y compris un grand nombre âgés de moins de 13 ans, sont morts en détention. En Afrique du Sud, les enfants qui sont blessés par balle risquent d'être arrêtés s'ils cherchent à se faire soigner. Dans les homelands - euphémisme moderne pour désigner les camps de concentration où la population noire, déjà privée de son droit de vote, est dépouillée de sa citoyenneté et reléguée, suivant des critères ethniques, à des terres stériles,

M. Sallah (Gambie)

auxquelles on confère alors, littéralement de force, une indépendance de pure forme - ce sont les enfants qui souffrent le plus. Dans les homelands, en particulier, la mortalité infantile est exceptionnellement élevée et la malnutrition sévit. Un pourcentage élevé d'enfants dans les régions rurales souffrent de diverses maladies dues à la malnutrition. Les enfants finissent le plus souvent par contracter le choléra, la typhoïde, la polio ou la pneumonie, ou ils deviennent aveugles ou handicapés mentaux et développent des troubles de la parole. Les services de santé appliquent également la ségrégation et les soins qu'ils dispensent aux Noirs sont d'une qualité inférieure et insuffisants. Il convient de rappeler que, depuis 1968, le régime interdit la publication de chiffres relatifs à la malnutrition des Noirs.

Le régime raciste d'Afrique du Sud trouve également son expression dans les événements qui se sont déroulés récemment à Pretoria, comme le massacre aveugle de six Noirs non armés par un ancien agent de police qui aurait été membre du mouvement de résistance afrikaner néo-nazi. La presse mondiale a relevé l'influence qu'exerce ce groupe fasciste sur la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et a donné à ce sujet des informations très détaillées, en dépit de la censure imposée à la presse par le régime d'apartheid. Malgré la gravité de ce crime, son auteur a seulement été interné dans un hôpital psychiatrique, d'où il finira par sortir pour commettre un crime encore plus abominable.

Contrevenant à des pratiques judiciaires courantes dans le monde civilisé, l'Afrique du Sud a trouvé Popo Molife, Terror Lehota et Moses Chihane coupables de terrorisme après un procès de trois ans et demi et une détention préventive sans caution de 40 mois. Ces trois hommes étaient les principaux leaders de l'United Democratic Front, coalition multiraciale qui lutte pour la justice, la liberté et l'autodétermination. Il est probable qu'à la différence des néo-nazis, ces hommes seront condamnés à mort si la communauté internationale ne proteste pas vigoureusement contre cette perversion de la justice.

Ma délégation s'est félicitée d'apprendre que la peine de mort à laquelle étaient condamnés les Six de Sharpeville a été commuée. Mais elle est également convaincue que cette commutation de peine fait partie d'un plan prémédité et honteux visant à sauver la vie de quelques Blancs coupables de meurtre sans provoquer un tollé international. Cet acte du régime d'apartheid ne fait que prouver une fois encore que, pour le régime raciste, la vie d'un Noir a moins de prix que celle d'un Blanc.

M. Sallah (Gambie)

Afin d'apaiser la communauté internationale, le régime de Botha a également annoncé que Nelson Mandela ne retournerait pas en prison une fois complètement guéri de la tuberculose. Ma délégation considère que l'assignation à résidence sous le régime d'apartheid équivaut à l'emprisonnement et par conséquent nous ne nous estimerons pas satisfaits tant que Nelson Mandela ne sera pas libéré sans condition.

Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, même les Eglises et les organisations confessionnelles ne sont pas à l'abri de la violence systématique. Des extrémistes de droite et les forces de sécurité, encouragés par le régime, participent souvent à des crimes contre des communautés. Les attaques à la bombe des maisons de Khatso et Kanya, dont la mission essentielle est de prêcher l'Évangile et de demander que ce régime "enlève le lourd fardeau et libère les opprimés" constituent un exemple éloquent de ces actes violents.

M. Sallah (Gambie)

L'apartheid et ses manifestations concomitantes constituent des crimes de premier ordre contre l'humanité et la justice et doivent donc être éliminés. Accepter que persiste l'apartheid et en tolérer les indignités met dans une situation difficile la communauté internationale qui prétend rendre la justice à son encontre. Permettre que persiste l'apartheid revient à tourner en ridicule toutes les résolutions adoptées contre elle et témoigne d'un mépris total et d'une méconnaissance absolue des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et, plus particulièrement, des résolutions de l'Assemblée générale 2006 (XIX), 3057 (XXIII) et 3068 (XXVIII), qui se rapportent aux mesures à prendre pour lutter contre le racisme.

Si ma délégation semble parfois déprimée et découragée lorsque nous discutons à la présente assemblée de la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud, elle a de bonnes raisons pour cela. Les incidents que je viens de citer montrent bien l'intransigeance constante de l'Afrique du Sud qui se refuse à respecter les droits de l'homme les plus fondamentaux de son peuple et la jurisprudence du monde civilisé. L'Assemblée générale est saisie de la question de l'apartheid depuis des décennies. De nombreuses résolutions sont toujours en vigueur bien que, par moments, il ne semble pas possible de les appliquer. Nous nous rappellerons peut-être que l'Assemblée générale, par sa résolution 3068 (XXVIII) de novembre 1973, a adopté et ouvert à la signature et à la ratification la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid et a demandé à tous les Etats de la signer et de la ratifier au plus tôt. Au 31 juillet 1988, 87 Etats avaient adhéré à la Convention, l'avaient signée ou ratifiée. Bien trop d'Etats ne l'ont pas encore fait. Au cours des années qui ont suivi, l'Afrique du Sud n'a pas cherché à corriger le crime d'apartheid. Au contraire, Pretoria a adopté des mesures législatives plus répressives, a interdit les protestations légitimes, a empêché que soient décentement enterrées les victimes de l'apartheid, des enfants pour la plupart, et a entrepris des manoeuvres fallacieuses telles que des élections fantoches et des négociations en vue d'un couplage, tout cela dans le vain espoir que l'opprobre dont on accable Pretoria diminuerait avec le temps et que les besoins économiques des nations les plus industrialisées prendraient le dessus.

Ma délégation, malgré la lenteur accablante du processus, les déceptions et le prix en vies humaines de Noirs d'Afrique du Sud et des Etats voisins de la ligne de front, font espérer qu'une dissolution pacifique du régime d'apartheid résultera de

M. Sallah (Gambie)

l'application des sanctions obligatoires. Etant donné l'effrayante capacité militaire et nucléaire que possède maintenant l'Afrique du Sud grâce à ses sympathisants, l'autre option défie toute description quant au prix qu'elle entraînerait en pertes humaines, non seulement pour les Noirs, mais aussi pour les Blancs et les autres gens de couleur sympathisants. Selon ma délégation, le moyen le plus efficace de démanteler l'apartheid est d'imposer des sanctions obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte, ce qui, sans aucun doute, contraindrait le régime raciste à entamer des négociations avec les représentants véritables de la majorité opprimée. Ma délégation relève avec satisfaction l'évolution positive qui se poursuit à cet égard. L'on espère ardemment que la tentative de l'Afrique du Sud de réduire les sanctions nucléaires par des marchandages secrets afin d'obtenir des concessions par la signature du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) sera écarté d'emblée par les trois puissances dépositaires du TNP, étant donné la duplicité constante du régime de Pretoria s'agissant d'autres traités internationaux.

L'argument spécieux, selon lequel les sanctions économiques font du tort aux Noirs sud-africains, ne saurait être évoqué à nouveau par les Etats industrialisés. En effet, le Congress of South African Trade Unions (COSATU), le South African Youth Congress (SAYCO), le South African Council of Churches, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) ainsi que les dirigeants du United Democratic Front, récemment condamnés et emprisonnés, se sont officiellement déclarés en faveur des sanctions. Il est significatif que l'African National Congress (ANC) ait appuyé des sanctions contre l'Afrique du Sud dès 1959 comme moyen de faire tomber l'apartheid. Ma délégation est fière de dire officiellement combien elle admire le Président du Comité spécial contre l'apartheid qui s'efforce d'attirer tous les Etats dans la communauté des consciences en les faisant adhérer aux sanctions.

A ceux qui ont consenti le sacrifice ultime, nous disons qu'ils sont toujours dans nos coeurs. C'est particulièrement en leur nom qu'il convient d'arriver à une solution rapide et juste des problèmes de l'apartheid et à l'élimination totale de ce système odieux.

M. OULD BOYE (Mauritanie) : L'année 1988 marque le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que nous célébrerons solennellement dans quelques jours. Cet événement historique a profondément marqué l'évolution de l'humanité entière au cours de ces dernières

M. Ould Boye (Mauritanie)

années en ce sens qu'il a permis non seulement une prise de conscience aiguë de ces droits mais qu'il a contribué aussi d'une façon remarquable à leur respect de plus en plus croissant de par le monde. Cette évolution dont tous les pays se félicitent semble échapper malheureusement aux dirigeants de l'Afrique du Sud dont les actes et les politiques vont à contre-courant de l'histoire.

En effet, ce pays demeure le seul au monde où le respect des droits de l'homme n'a pas avancé d'un pouce depuis la proclamation historique du 10 décembre 1948. Bien au contraire, les dirigeants de ce pays, à travers leur politique inhumaine d'apartheid, élaborent continuellement des mesures de plus en plus iniques et de plus en plus perfides pour s'opposer aux aspirations légitimes de leur peuple, à la liberté et au plein exercice de ses droits inaliénables. En dépit des appels de la communauté internationale et en particulier des Nations Unies, ils restent sourds et persistent dans leur aveuglement, se transformant par leurs propres actes en parias de la communauté des nations.

L'apartheid est devenu ainsi une préoccupation permanente pour la communauté internationale, depuis son inscription en 1952 à l'ordre du jour de notre assemblée. Fondé sur le déni persistant des droits de l'homme les plus élémentaires, il s'appuie sur une machine de répression, d'oppression, d'agression, dont les effets dévastateurs s'étendent au-delà des frontières de l'Afrique du Sud à toute l'Afrique australe dont il compromet gravement et la paix, et le développement harmonieux. C'est à juste titre que la Déclaration finale de la Conférence internationale de Paris de 1981 sur les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud a caractérisé le régime de l'apartheid comme constituant

"non plus une menace, mais une atteinte manifeste à la paix et à la sécurité internationales".

Les incursions répétées des troupes sud-africaines dans les pays de la ligne de front, le chantage économique imposé à plusieurs Etats de la région, l'occupation illégale et continue de la Namibie, l'imposition, depuis pratiquement quatre ans, d'un état d'urgence permanent en Afrique du Sud, la censure sévère de la presse et des médias et les exécutions sommaires des militants anti-apartheid constituent des preuves évidentes qu'aussi longtemps que l'apartheid persistera dans la région il n'y aura pas de paix. Il est, en effet, la source des maux de la région entière.

M. Ould Boye (Mauritanie)

Les développements récents en Afrique du Sud se caractérisent par une escalade marquée de la répression interne, symbolisée par les mesures répressives du 24 février dernier et des agressions dans la région. Face à cette situation la résistance résolue du peuple sud-africain sous la direction de l'ANC n'a cessé aussi de s'intensifier. Et c'est le lieu de rendre hommage aux sacrifices des vaillants combattants africains et de saluer la mémoire de tous les martyrs tombés au champ d'honneur. Mon pays, qui a toujours été solidaire de la lutte héroïque du peuple sud-africain, ne ménagera aucun effort pour que triomphe sa cause juste. C'est fidèle à cette solidarité qu'il a eu l'honneur d'abriter cette année dans sa capitale, du 16 au 18 juin 1988, la deuxième réunion préparatoire du procès de l'apartheid, qui était présidée par le chef de l'Etat, le colonel Muawiga Ould Sidi Ahmad Taya.

Les événements en Afrique du Sud de ces dernières années ont conduit la communauté internationale à reconnaître que des sanctions économiques, globales et obligatoires s'offrent comme unique alternative à une guerre civile totale dans les pays et à une conflagration militaire généralisée dans toute la région. C'est pourquoi nous lançons un appel au Conseil de sécurité et en particulier à ses membres permanents pour qu'enfin, et en conformité avec le Chapitre VII de la Charte, des sanctions économiques obligatoires soient décrétées à l'encontre de l'Afrique du Sud. Tout en appréciant les mesures volontaires d'embargo sur un nombre limité de produits adoptées par un certain nombre de pays et celles plus générales, en particulier des pays nordiques et du Canada, nous persistons à croire qu'aussi longtemps que le Conseil de sécurité n'imposera pas ces sanctions globales et obligatoires, le régime de l'apartheid continuera à trouver des artifices pour contourner ces sanctions.

Ces derniers jours, nous avons pu constater les résultats auxquels peut conduire une opinion internationale décidée à faire entendre raison aux tenants de l'apartheid : grâce aux multiples pressions, le monde a pu sauver les vies des "Six de Sharpeville". Cependant cette victoire ne doit pas nous bercer d'illusions. L'apartheid reste ce qu'il était puisque ses deux piliers principaux, à savoir le Group Areas Act ou ségrégation résidentielle, et la classification par la couleur demeurent toujours en place. Les élections municipales organisées le 26 octobre dernier et que notre assemblée a massivement rejetées par sa résolution 43/13, témoignent du refus des dirigeants sud-africains d'envisager une société autre que

M. Ould Boye (Mauritanie)

raciale. Enfin l'Afrique du Sud continue toujours d'assumer le sinistre record des condamnations à mort : le jour même où les Six de Sharpeville étaient sauvés de la potence, cinq autres subissaient cette fin tragique portant le nombre des suppliciés de cette année à 115.

Nous voudrions réitérer encore une fois la solidarité agissante de la Mauritanie avec la lutte du peuple sud-africain et de tous les peuples de la région qui subissent les assauts répétés des troupes racistes de Pretoria. Nous réaffirmons notre soutien à l'ANC et à la SWAPO dans leur lutte héroïque et juste contre l'apartheid et le colonialisme. Nous saluons avec admiration le combat de Nelson Mandela et des autres patriotes emprisonnés et demandons leur libération immédiate et inconditionnelle. Nous demeurons convaincus que seul le démantèlement complet et total de l'apartheid et le dialogue avec les authentiques représentants du peuple sud-africain, en particulier l'ANC, pourront être à même d'instaurer une ère nouvelle de liberté et de démocratie en Afrique du Sud.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Il est indispensable, pour le bon déroulement des travaux des Nations Unies visant à mettre un terme à la discrimination raciale, de faire une pause pour faire un examen de fond de la question afin de cerner la raison d'être des résolutions que nous approuvons, des mandats que nous octroyons et des mesures que nous adoptons. Autrement dit, afin de voir les motivations profondes éthiques et sociales qui inspirent l'action internationale contre le racisme.

S'opposer au racisme, ce n'est pas seulement un impératif politique, ce n'est pas seulement une option pour la paix. C'est essentiellement une question d'éthique, un impératif moral lié à la capacité matérielle et spirituelle des gouvernements et des peuples d'affirmer le respect universel du principe selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

L'alternative est claire. Ou bien nous luttons contre la discrimination raciale et l'apartheid, ou bien nous les approuvons et les protégeons. Cette attitude ne découle pas d'une logique manichéenne mais tout simplement d'une éthique en vertu de laquelle aucune position intermédiaire ne saurait être admise.

Depuis que, en 1947, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a été créée et depuis le 2 septembre 1952, année où pour la première fois la question de l'apartheid a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, 25 ans se sont écoulés. Un

M. Alzamora (Pérou)

quart de siècle durant lequel la lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale a des résultats très importants tels que la création du Comité spécial contre l'apartheid, l'approbation de l'embargo pour les armes à destination de l'Afrique du Sud, les résolutions relatives à l'embargo sur le pétrole, la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et, tout particulièrement, la Convention internationale sur la répression et le châtiement du crime d'apartheid. Ainsi, s'est forgée une conscience universelle. Un ordre juridique international sans précédent a été créé. Bien qu'elles n'aient pas été totalement satisfaisantes, des sanctions ont été recommandées et adoptées. Une pression politique a été exercée. Le régime raciste d'Afrique du Sud a été relativement isolé. En bref, la discrimination qui existait dans le monde colonial a été éliminée et, mieux, au cours des récentes années, le racisme institutionnel qui subsistait dans certaines sociétés industrialisées a également été éliminé.

Tout cela est l'oeuvre fondamentale du mouvement anticolonialiste et de lutte pour l'indépendance nationale, de la lutte des peuples contre l'oppression raciale. Les Nations Unies ont appuyé ces luttes et ont, par conséquent, correctement rempli leur rôle historique. Dans ce contexte, il est nécessaire, en ce vingt-cinquième anniversaire du Comité spécial contre l'apartheid, présidé par l'Ambassadeur Joseph Garba avec beaucoup de compétence, de souligner l'action toujours plus efficace et fructueuse de ce comité. La nouvelle formule de réunions réduites centrées sur la formation et l'orientation de l'opinion publique, telle que celle qui s'est tenue au Pérou avec la participation de journalistes de l'Amérique latine et des Caraïbes, est un moyen efficace pour stimuler et éveiller la conscience. Cela ne peut qu'avoir des répercussions politiques importantes sur la lutte mondiale contre l'apartheid.

Les efforts de l'Afrique du Sud pour saper des réunions de ce genre, comme cela a été le cas, sans succès d'ailleurs, lors de la réunion de Lima, est une preuve de l'efficacité et de la valeur de cette formule.

M. Alzamora (Pérou)

Dans ce processus, nous avons tous une responsabilité en tant qu'Etats participant à une communauté internationale gouvernée par des principes et des normes de droit international qui sont incompatibles avec le régime d'apartheid. Nous avons l'obligation morale, mais juridique également - c'est là un point crucial - de continuer nos efforts pour éliminer l'apartheid. Cela implique, in extremis ratio, l'obligation juridique contraire, à savoir ne pas protéger directement ou indirectement le régime raciste sud-africain.

Dans ce sens, la croissante coopération financière et commerciale de certains Etats avec l'Afrique du Sud - pour ne parler que de l'aspect économique - sape les efforts de la communauté internationale pour éliminer l'apartheid et contribue à le soutenir.

Cette collaboration économique va de pair avec la résistance à l'imposition de sanctions obligatoires et globales, prolongeant ainsi la vie de l'apartheid et différant une issue politique et négociée du problème sud-africain.

On ne peut protéger l'apartheid, même indirectement, parce que c'est en pratiquant cette politique que le Gouvernement sud-africain s'est mis en marge du droit international. Il utilise même sur le plan interne son propre système juridique pour violer les droits de l'homme et les droits des peuples. Il s'agit du seul cas dans l'histoire contemporaine où les droits de l'homme sont systématiquement violés non pas par l'utilisation de la violence mais par l'application de lois intérieures.

Malgré tout, et c'est une grande leçon de lutte collective pour les droits de l'homme dans les diverses conjonctures de l'histoire sud-africaine qui constituent le passé, le présent et l'avenir de l'apartheid, le peuple sud-africain souffre et lutte et sa grandeur réside précisément dans sa capacité morale de lutter davantage lorsqu'il souffre davantage.

Le Gouvernement sud-africain, en même temps qu'il suit sa politique répressive, tente d'appliquer une série de réformes qui, au cours de ces mois derniers, ont eu leur effet dans le domaine électoral. Mais il oublie que l'apartheid n'est pas une question négociable. Il ne peut pas y avoir plus d'apartheid ou moins d'apartheid. L'apartheid ne peut se réformer ni ne peut être réformé. L'apartheid doit être détruit, éliminé, effacé.

Il est donc essentiel que les vents favorables d'une nouvelle détente, qui entraîne aujourd'hui des espérances bien fondées de paix et de conciliation,

M. Alzamora (Pérou)

amèment, le plus tôt possible, la communauté internationale à prendre la décision ferme de respecter ses obligations et d'adopter les mesures nécessaires pour éliminer l'apartheid.

L'accord convenu au cours des négociations quadripartites en vue d'appliquer le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie doit être respecté et exécuté pleinement. Outre qu'il permettra au peuple namibien d'atteindre son autodétermination, il constitue un progrès important, mais qui ne trouvera sa dimension historique que lorsque l'apartheid sera aboli et que la lumière d'une Afrique du Sud non raciste illuminera un avenir de paix permanente en Afrique australe.

Une Namibie libre ne cicatrisera qu'une plaie; l'autre est la persistance de l'apartheid, et tant que cette plaie béante saignera, la paix ne sera permanente ni en Afrique australe ni dans la conscience du monde.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de rendre hommage à Nelson Mandela et à tous les prisonniers politiques sud-africains, en rappelant dans cette salle ses mots lorsqu'il a été condamné à l'emprisonnement, il y a 25 ans :

"L'histoire enseigne que les châtements ne découragent pas les hommes lorsque leur conscience est en jeu, et ils ne décourageront pas mon peuple ni les camarades avec lesquels j'ai travaillé. Je suis disposé à payer le prix bien que je connaisse la pénible situation des Africains dans les prisons. Mon horreur devant le sort épouvantable des habitants de ce pays, qui vivent une liberté imaginaire, est infiniment plus forte que la crainte que j'éprouve devant le sort épouvantable des prisonniers. Je crois avoir fait mon devoir envers mon peuple et envers l'Afrique du Sud."

Par conséquent, l'engagement qui nous a amenés à cette tribune n'est pas un rituel; c'est un acte de foi à l'appui de la cause de la nation sud-africaine. Aux peuples africains et à tous les hommes de la Terre, nous réaffirmons une fois de plus notre solidarité totale, fraternelle et militante.

M. HUERTA-MONTALVO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je regrette de devoir me référer à la question de Namibie comme à un cas typique d'unanimité stérile. Depuis plus de 40 ans que l'Assemblée générale étudie la question de la politique de discrimination de l'Afrique du Sud envers sa population non blanche, c'est-à-dire les gens qui habitaient ce territoire avant même l'arrivée des racistes actuels, je crois que nous faisons face à un autre cas d'unanimité stérile.

M. Huerta-Montalvo (Equateur)

En ce qui concerne l'apartheid, non seulement avons-nous entendu la clameur profondément africaine au sujet de la Namibie, mais la condamnation est venue de tous les coins de la planète. Malgré cela, le précieux et excellent rapport qu'a présenté l'Ambassadeur du Nigéria, le général Joseph Garba, en sa qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid, nous a renseigné sur le peu de progrès accompli et le recul marqué dans les efforts concertés tentés par le monde pour éliminer la discrimination raciale. Mais je ne suis pas ici aujourd'hui pour me faire l'émule de Jérémie, le prophète des lamentations. Et pourquoi le ferais-je? Quarante années de plaintes n'ont mené à rien. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Du rapport de Joseph Garba et du projet de résolution A/43/L.30 se dégage un plan d'action complet qui pourrait nous permettre de passer de la parole aux actes et que mon pays accueille avec enthousiasme, car il sait qu'en aucun cas le principe de non-intervention n'est violé. Au contraire, en ce qui concerne la défense des droits de l'homme, l'action commune est une obligation internationale à laquelle sont soumis tous les Etats.

Ainsi, l'Equateur appuie la levée de l'état d'urgence; la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, Jeff Masemola, des enfants détenus et des autres prisonniers politiques; l'établissement de la liberté d'association et de presse; le retour dans des conditions de sécurité des exilés politiques; la cessation de la menace ou de l'emploi de la force sur le territoire de l'Afrique du Sud et celui des Etats limitrophes.

L'Equateur appuie également l'appel lancé aux pays Membres pour qu'ils mettent en vigueur l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et ne violent pas les résolutions concernant la collaboration militaire et les autres mesures à l'encontre du régime raciste.

Il s'associe donc à l'initiative tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte des mesures pour renforcer l'embargo obligatoire sur les armes. De toute évidence, un contrôle rigide et des sanctions équitables conformément au Chapitre VII de notre charte sont essentiels pour aller au-delà de la simple déclaration. L'Equateur, par conséquent, félicite très sincèrement les pays et les institutions qui ont fait, au sujet de l'apartheid, des déclarations claires à l'encontre du régime de Pretoria.

M. Huerta-Montalvo (Equateur)

En revanche et étant donné que mon pays appuie le projet de résolution A/43/L.34, j'appelle l'attention sur le fait que les Nations Unies persistent à examiner, sans les mettre à jour, des projets de résolution que l'on pourrait qualifier d'anachroniques ou d'historiques, et qui continuent de figurer à l'ordre du jour simplement parce qu'il a été décidé, une fois dans le passé, de les y inclure.

M. Huerta-Montalvo (Equateur)

Je me permets d'exprimer ce point de vue parce qu'il est évident qu'Israël a limité dans certains domaines la portée de ses relations avec l'Afrique du Sud, tandis que d'autres pays l'ont accrue manifestement, bien qu'aucune mention n'ait été faite à ce propos.

En tout état de cause, il suffit d'examiner ce qui se passe en ce qui concerne la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud, la variété et l'ampleur des relations de Pretoria s'agissant de l'achat et de la vente d'armes ou de l'octroi de crédits et du transfert de technologie pour voir les incohérences qui existent dans ce domaine.

Donc, il devrait y avoir à l'avenir, sur la base d'une évaluation attentive et réaliste de ce qui a déjà été accompli, une coordination adéquate des nombreuses résolutions à adopter relatives au point 36 de l'ordre du jour. Cela exige évidemment une action plus vigoureuse de la part du Comité spécial contre l'apartheid, si nous voulons retirer cette question de l'ordre du jour d'ici à l'an 2000.

Une vie pleine de sacrifices et consacrée à l'humanité, comme celle de Nelson Mandela, l'exige également, et bien sûr l'unanimité doit cesser d'être stérile.

La séance est levée à 19 h 55.